



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

STATISTIQUE GÉNÉRALE

DE LA

TÉLÉPHONIE

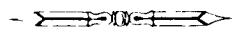
DRESSÉE

D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS

PAR LE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

Année 1913



BERNE

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION TÉLÉGRAPHIQUE

1915

Statistique des communications

Objets de la statistique	Afrique du Sud (Union)	Allemagne ¹⁾	Argentine (République) ¹⁾	Australie (Fédération) (Année 1912)	
	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des Cies privées	Nouvelle-Galles du Sud Exploitation par l'Etat	Victoria Exploitation par l'Etat
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	273	7.501 ²⁾	194	345 ¹⁾	35 ¹⁾
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes	6.106	112.653	—	4.761	3.130
	254	16.539	—	504	818 ²⁾
Totaux	6.360	129.192	—	5.265 ²⁾	3.948
c. Développement en { aériens . . . { en service . . .	90.853	1.131.938 ²⁾	—	147.490 ³⁾	86.312 ³⁾
	5.183	83.121	—	—	—
	33.459	3.255.115 ⁴⁾	—	61.591 ⁴⁾	159.128
	15.255	1.497.602	—	—	—
Totaux	144.750 ¹⁾	5.967.776	—	209.081	245.440
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple . . .	—	161 ¹⁾	—	11 ²⁾	—
	—	23.443 ¹⁾	—	62	— ⁴⁾
	—	174 ⁶⁾	—	—	—
Totaux	—	23.778	—	73	—
b. Longueur des lignes { aériennes	—	—	95.426	—	16.054
	44.314	— ⁷⁾	917	—	—
	—	—	48	16 ⁶⁾	—
Totaux	44.314	—	96.391 ²⁾	16	16.054 ⁵⁾
c. Développement des fils { aériens	—	495.057	180.806	5.812	20.877
	—	182.712	204.732	30	—
	—	451	96	20	—
Totaux	—	678.220 ⁸⁾	385.634 ³⁾	5.862	20.877 ⁹⁾
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	300	7.525	484	384	264 ⁷⁾
b. Nombre de cabines publiques	1.309	43.185	240	818	560
c. Nombre de postes d'abonnés	24.948	1.376.915	69.667	46.671	26.562 ⁸⁾
Totaux	26.557	1.427.625	70.391	47.873	27.386
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	—	—	—
b. Personnel des réseaux : Directeurs et adjoints . . .	—	—	—	168	185
	—	—	—	30	28
	—	—	—	986 ⁷⁾	829 ⁹⁾
	—	—	—	—	911
	—	—	2.790	1.074	730
	—	—	—	3	—
	—	—	—	—	—
Totaux	—	—	2.790	2.261	2.683
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	2.051.597.030	146.181.659	—	47.527.380 ¹⁰⁾	—
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	15.974.840	—	—	2.994.825 ¹¹⁾	—
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	50.022.000	16.740	—	74.822.352	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné . .	—	—	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ	4.149.350	—	—	—	—
	2.019.990	—	—	—	—
Totaux	50.022.000	2.073.757.950	146.181.659	74.822.352	50.522.205
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	1.912.500	444.194.700	45.575.094	1.879.584 ⁹⁾	1.393.092
VII. Recettes.					
A. Conversations urbaines.					
a. Abonnements	3.620.409	154.928.310	—	6.831.821 ⁹⁾	4.928.339 ¹²⁾
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	1.243.770	3.434.828	—	336.168 ¹⁰⁾	197.568 ¹³⁾
c. Recettes diverses	165.136	—	—	221.558	120.859
Totaux	1.693.314	81.273.445	—	1.192.262	997.492
B. Conversations interurbaines.					
a. Taxes des conversations	—	—	—	—	—
b. Recettes diverses	—	—	—	—	—
Totaux	6.722.629 ³⁾	239.636.583	—	8.581.809	6.244.258
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	35.423.136	—	—	—	31.956.409
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	6.757.178	— ¹⁰⁾	—	5.069.761 ¹¹⁾	2.967.350 ¹⁴⁾
	—	—	—	4.709.099 ¹²⁾	2.823.483 ¹⁵⁾
Totaux	6.757.178	—	—	9.778.860	5.790.833

téléphoniques, année 1913.

Australie (Fédération) (Année 1912)				Australie (Fédération) (Année 1913)				
Queensland Exploitation par l'Etat	Australie méridionale Exploitation par l'Etat	Australie occidentale Exploitation par l'Etat	Tasmanie Exploitation par l'Etat	Nouvelle-Galles du Sud Exploitation par l'Etat	Victoria Exploitation par l'Etat	Queensland Exploitation par l'Etat	Australie méridionale Exploitation par l'Etat	Australie occidentale Exploitation par l'Etat
157 ¹⁾	86 ¹⁾	55 ¹⁾	63 ¹⁾	412 ¹⁾	35 ¹⁾	168 ¹⁾	97 ¹⁾	61 ¹⁾
1.806	685	1.291	629 ²⁾	5.256	3.611	2.031	753	1.345
189	78	61	8 ³⁾	543	1.056 ²⁾	213	95	79
1.995	763	1.352	637	5.799 ²⁾	4.667	2.244	848	1.424
20.207 ¹⁾	10.198 ¹⁾	24.048 ¹⁾	8.980	181.714 ³⁾	99.575 ³⁾	24.423 ²⁾	9.836 ²⁾	26.124 ²⁾
337 ²⁾	1.006 ²⁾	349 ²⁾	830	—	—	271 ²⁾	129 ²⁾	219 ²⁾
23.763 ³⁾	24.443 ³⁾	10.666 ³⁾	3.993	93.432 ⁴⁾	205.563	28.887 ³⁾	31.703 ³⁾	22.159 ³⁾
10.003 ³⁾	11.695 ³⁾	1.852 ³⁾	944	—	—	16.614 ³⁾	22.939 ³⁾	13.202 ³⁾
54.310	47.342	36.915	14.747	275.146	305.138	70.195	64.607	61.704
140	11 ¹⁾	87 ¹⁾	87 ¹⁾	11 ¹⁾	—	152	21 ¹⁾	91 ¹⁾
78	27 ¹⁾	28 ¹⁾	48 ¹⁾	80 ¹⁾	— ⁴⁾	79	37 ¹⁾	40 ¹⁾
—	—	—	—	—	—	—	—	—
218 ⁴⁾	28	115	135	91	—	231 ⁴⁾	39	131
15.669 ⁵⁾	127	6.741	2.653	—	18.217 ⁵⁾	17.477 ⁵⁾	145	8.212
— ⁶⁾	—	—	—	—	— ⁶⁾	— ⁶⁾	—	—
42	—	—	—	16 ⁶⁾	—	42	—	—
15.711	127	6.741	2.653	16	18.217	17.519	145	8.212
19.222 ⁷⁾	3.286	6.817	4.193	7.847 ⁷⁾	24.829 ⁶⁾	21.947 ⁷⁾	3.926	8.289
— ⁶⁾	—	—	—	30 ⁷⁾	— ⁶⁾	— ⁶⁾	—	—
42	—	—	—	20 ⁷⁾	—	42	—	—
19.264	3.286	6.817	4.193	7.897	24.829	21.989	3.926	8.289
162	93	65	63	451	295 ⁷⁾	189	106	70
350	370	183	383	916	793	465	416	219
13.672	6.866	9.198	3.297	52.997	30.092 ⁸⁾	16.424	8.174	9.568
14.184	7.329	9.446	3.743	54.364	31.180	17.078	8.696	9.857
132	63	—	2	—	—	—	68	—
27	14	—	101	212 ⁹⁾	207	178	131	158
10	6	12	5	33	30	16	7	10
106 ⁹⁾	91 ⁵⁾	61 ⁷⁾	67 ⁵⁾	1.003 ¹⁰⁾	1.040 ¹⁰⁾	115 ⁸⁾	113 ⁶⁾	74 ⁷⁾
154	183	139 ⁹⁾	103	—	1.209	154	219	277 ⁹⁾
195 ⁹⁾	131	198 ⁹⁾	31	1.151 ¹⁰⁾	851 ⁹⁾	272	146 ⁹⁾	185 ⁹⁾
1	—	—	48	3	—	—	—	1
625	488	410	357	2.402	3.337 ¹¹⁾	735	684	705
25.207.621	10.367.385	13.294.485 ⁸⁾	4.165.252	78.352.364	48.032.935 ¹²⁾	26.518.850	12.520.685	17.985.520
601.956	—	633.000	169.248	—	3.064.875	863.931	—	826.848
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	2.732 ¹⁰⁾	—	—	—	—	1.237
—	—	—	12.336 ¹⁰⁾	—	—	—	—	—
25.809.577	10.367.385	13.927.485	4.349.568	78.352.364	51.097.810	27.382.781	12.520.685	18.813.605
899.640 ¹⁰⁾	509.335 ⁶⁾	246.055 ⁹⁾	365.975 ⁷⁾	2.148.418	1.516.084	1.056.355	879.059	286.411
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1.919.912 ¹¹⁾	1.479.366 ⁷⁾	1.329.930 ¹⁰⁾	445.057 ⁸⁾	7.705.832 ¹¹⁾	5.528.300 ¹²⁾	2.353.881 ⁹⁾	1.766.948 ⁷⁾	1.468.630 ⁸⁾
72.903 ¹²⁾	36.414 ⁸⁾	57.733 ¹¹⁾	21.748 ⁹⁾	341.863 ¹²⁾	218.610 ¹⁴⁾	106.520 ¹⁰⁾	50.879 ⁸⁾	76.835 ⁹⁾
22.680	22.604	20.462	15.095	351.767 ¹³⁾	157.903 ¹⁵⁾	28.627 ¹¹⁾	1.512 ⁹⁾	25.300 ¹⁰⁾
794.506	280.854	194.922	196.358	1.403.791	1.183.266	963.709	342.216	221.810
—	—	—	—	—	—	—	—	—
2.810.001	1.819.238	1.603.047	678.258	9.803.253	7.088.079	3.452.737	2.161.555	1.792.575
—	7.834.151	4.184.939	1.733.155	49.151.264 ¹⁴⁾	42.002.755 ¹⁶⁾	21.868.787 ¹²⁾	19.314.691 ¹⁰⁾	12.370.882 ¹¹⁾
1.101.492 ¹³⁾	711.270 ⁹⁾	876.758 ¹²⁾	312.404 ¹⁰⁾	22.968.389 ¹⁴⁾	15.489.004 ¹⁶⁾	6.870.452 ¹²⁾	3.404.797 ¹⁰⁾	5.912.399 ¹¹⁾
1.453.359 ¹⁴⁾	580.456 ¹⁰⁾	731.254 ¹³⁾	494.827 ¹¹⁾	—	—	—	—	—
2.554.851	1.291.726	1.608.012	807.231	22.968.389	15.489.004	6.870.452	3.404.797	5.912.399

Statistique des communications

Objets de la statistique	Australie (Fédération) (Année 1913) Tasmanie Exploitation par l'Etat	Autriche Exploitation par l'Etat	Bolivie Exploitation par des entreprises privées	Bulgarie Exploitation par l'Etat	Ceylan Exploitation par l'Etat ¹⁾
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	70 ¹⁾	1.424	12 ¹⁾	—	—
b. Longueur en kilomètres des lignes					
aériennes	684	—	2.097	430	816
souterraines	10	—	— ²⁾	57	3.960
Totaux	694	—	2.097	487	4.776
c. Développement en kilomètres des fils					
aériens	12.108 ³⁾	147.260	2.088 ³⁾	3.289	1.632
souterrains	954 ³⁾	—	—	—	—
en service	5.559 ³⁾	329.833	9	2.287	7.920
de réserve	1.112 ³⁾	—	—	—	—
Totaux	19.733	477.093	2.097	5.576	9.552
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits					
aériens	87 ¹⁾	78	22 ¹⁾	2	—
souterrains	50 ¹⁾	762	—	37	6
internationaux	—	88	—	3	—
Totaux	137	928	22	42	6
b. Longueur des lignes					
aériennes	2.763	15.950	—	1.865	373
souterraines	—	46	—	—	—
sous-marines	—	74	—	—	—
Totaux	2.763	16.070	—	1.865	373
c. Développement des fils					
aériens	4.476	78.230	—	7.804	746
souterrains	—	2.303	—	—	—
sous-marins	—	296	—	—	—
Totaux	4.476	80.829	—	7.804	746
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	70	1.844 ¹⁾	15	20	7
b. Nombre de cabines publiques	457	2.235	150	30	11
c. Nombre de postes d'abonnés	3.958	157.933	1.078	3.580	1.792
Totaux	4.485	162.012	1.243	3.630	1.810
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	2	—	10	—	—
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints	123	—	4	—	1
Ingénieurs	6	—	2	—	1
Chefs d'équipe et monteurs	71 ²⁾	— ²⁾	4	—	37
Ouvriers	122 ²⁾	—	5	—	—
Téléphonistes	35 ²⁾	—	30 ²⁾	—	24
Facteurs	51	—	12	—	—
Totaux	410	—	67	—	63
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	4.592.498	379.964.209	334.520	8.266.090	4.255.900
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	218.229	812.177 ³⁾	140.287	6.116	8.535
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	—	—	—	—	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	87.464 ⁴⁾	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés					
départ	3.276 ⁵⁾	2.049.360 ⁵⁾	—	—	—
arrivée	7.176 ⁵⁾	1.791.041	—	—	135
Totaux	4.821.179	384.704.251	474.807	8.272.206	4.264.570
VI. Conversations interurbaines.					
a. Nombre de conversations	358.282 ⁶⁾	7.361.725	—	323.104	35.963
VII. Recettes.					
A. Conversations urbaines. a. Abonnements	Fr. 524.991 ¹⁰⁾	Fr. 21.075.793	Fr. 170.222 ⁶⁾	Fr. 346.427	Fr. —
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	22.453 ¹¹⁾	716.740	—	—	—
c. Recettes diverses	10.760 ¹²⁾	—	—	—	—
B. Conversations interurbaines. a. Taxes des conversations	241.744	7.962.722	—	220.721	—
b. Recettes diverses	—	76.360 ⁶⁾	—	—	—
Totaux	799.948	29.831.615	—	567.148	—
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	3.841.816 ¹³⁾	—	—	—	—
b. Dépenses de l'année courante					
Personnel	1.320.984 ¹³⁾	—	—	—	—
Matériel	—	—	—	—	—
Totaux	1.320.984	—	—	—	—

téléphoniques, année 1913.

Colonies françaises								Colonies portugaises
Afrique équatoriale française Gabon Exploitation par la Colonie	Afrique occidentale française Sénégal Exploitation par la Colonie	Côte d'Ivoire Exploitation par la Colonie	Dahomey Exploitation par la Colonie	Guinée française Exploitation par la Colonie	Indochine française Exploitation par la Colonie	Madagascar Exploitation par la Colonie	Nouvelle-Calédonie Exploitation par la Colonie	Angola Exploitation par l'Administ. coloniale
2 ¹⁾	3 ¹⁾	6	4	1	7	4	23 ¹⁾	11 ¹⁾
—	71	—	29	7	304	286	360	79
—	1	—	—	—	82	10	1 ²⁾	—
—	72	—	29	7	386	296	361	79
153 ²⁾	209 ²⁾	33	102 ¹⁾	78	925	543	480	219 ²⁾
—	—	—	—	—	—	17	10	2
—	1	—	—	—	1.700	150	1 ²⁾	—
—	—	—	—	—	—	158	—	—
153	210	33	102	78	2.625	868	491	221
—	2	—	—	—	1	—	17 ³⁾	—
—	1	30	4 ¹⁾	—	9	1	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	3	30	4	—	10	1	17	—
—	40	—	112	—	299	363	596	—
—	—	—	—	—	5	—	—	—
—	4 ²⁾	—	1 ²⁾	—	—	—	—	—
—	44	—	113	—	304	363	596	—
—	60	2.634 ¹⁾	140	—	643	726	895	—
—	—	—	—	—	10	—	—	—
—	4	—	2	—	—	—	—	—
—	64	2.634	142	—	653	726	895	—
2	3	29 ²⁾	4	1	6	4	35	11
2	—	—	5	—	13	3	50 ⁴⁾	2
73	170	53	79	20	750	362	303	163
77	173	82	88	21	769	369	388	176
— ³⁾	—	—	—	—	—	—	2	—
—	—	—	—	—	—	—	1	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 ⁴⁾	— ⁴⁾	—	2	—	—	— ¹⁾	2	— ³⁾
—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 ⁵⁾	—	—	—	1	16	—	4	—
—	—	—	—	—	—	—	1	—
6	—	—	2 ³⁾	1 ¹⁾	16 ¹⁾	—	10 ⁵⁾	—
29.200	31.365	13.705	15.150	6.300	254.564	377.986	252.714	145.135
—	—	746	255	—	785	41	264	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	976	—	— ⁶⁾	—
—	—	—	—	—	—	—	— ⁶⁾	—
29.200	31.365	14.451	15.405	6.300	256.325	378.027	252.978	145.135
—	1.752	2.577	34.541	—	86.287	2.156	3.068	—
Fr. 8.500 ⁶⁾	Fr. 3.589	Fr. —	Fr. 11.121	Fr. 1.300	Fr. 62.641	Fr. 19.647	Fr. 22.699	Fr. —
—	—	—	75	—	—	20	2.385	15.007
—	7.200	—	—	—	43	—	—	—
—	—	—	2.471	—	43.109	5.704	7.860	—
—	—	—	—	—	17	—	—	292
8.500	10.789	—	13.667	1.300	105.810	25.371	32.944	15.299 ⁴⁾
15.000	— ⁵⁾	—	—	104.000	—	—	— ⁷⁾	— ⁴⁾
— ⁵⁾	— ⁵⁾	—	— ⁴⁾	1.500	63.500	— ²⁾	— ⁷⁾	— ⁴⁾ ⁵⁾
1.500 ⁵⁾	—	—	—	500	— ²⁾	—	—	—
1.500	—	—	—	2.000	63.500	—	—	—

téléphoniques, année 1913.

Danemark		Egypte Exploitation par l'Etat	Espagne			France Exploitation par l'Etat	Grande- Bretagne et Irlande Exploitation par l'Etat ¹⁾	Hongrie Exploitation par l'Etat	
Exploitation par des C ^{ies} privées ¹⁾	Iles Féroé Exploitation municipale ¹⁾		Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{ies} privées	Exploitation par la Députation provinciale de Guipuzcoa				
—	—	— ¹⁾	13	82	18	11.451	513 ²⁾	— ¹⁾	
19.922	44	—	—	—	—	48.594	—	5.855	
751	—	—	—	—	—	9.472	—	928	
20.673	44	— ¹⁾	—	—	—	58.066	— ³⁾	6.783	
135.852	302	—	—	—	—	289.565	750.750 ⁴⁾	64.589	
	—	—	—	—	—	1.694	—	9.734	
300.476	—	—	—	—	—	674.443	1.751.757 ⁵⁾	143.212	
	—	—	—	—	—	308.771	—	48.257	
436.328 ¹²⁾	302	— ¹⁾	—	—	—	1.274.473	2.502.507 ¹⁾	265.792 ²⁾	
2.380	56	13 ²⁾	20	81	72	20.230	3.559 ³⁾	— ³⁾	
			15	—	—	101	13 ³⁾		
2.380	56	13	35	81	72	20.331	3.572 ¹⁰⁾	—	
—	300	1.078	—	—	—	115.993	—	30.685	
—	—	—	—	—	—	313	—	11	
—	20	—	—	—	—	116 ¹⁾	—	—	
—	320	1.078	—	—	—	116.422	— ³⁾	30.696	
86.794	625	5.236	—	—	—	605.323	198.293	173.172	
	—	—	—	—	—	19.547	35.062	756	
—	40	—	—	—	—	358 ²⁾	952	—	
86.794	665	5.236	—	—	—	625.228	234.307 ⁷⁾	173.928	
1.071 ¹³⁾	58	18 ³⁾	48	90	18	11.525	2.831	2.044	
1.980 ¹⁴⁾	15	60 ⁴⁾	48	172	72	18.535	14.089	2.869	
125.711	175	—	407	33.705	406	309.572	760.732	79.231	
128.762	248	78	503	33.967	496	339.632	777.652	84.144	
286 45 209 857 2.758 ¹⁵⁾ 68	1 — 2 — 3 ¹⁸⁾ —	— ⁵⁾	—	—	—	86	— ¹¹⁾	— ⁴⁾	
			—	—	—	830			
			—	—	—	2.139			
			—	—	—	2.796			
			—	—	—	7.770			
			—	—	—	440			
4.223	6	—	—	—	—	14.061 ³⁾	—	—	
207.552.600	89.700	—	—	—	—	384.841.137 ⁴⁾	800.000.000	230.686.028	
	—		—	—	34.693.000		335.852 ⁵⁾		
84.865	—	— ⁶⁾	—	—	—	209.586	233.000 ¹²⁾	—	
	—		—	—	—				
	—		—	—	2.288.561			6.834.000	974.166 ⁶⁾
	—		—	—	1.626.469			4.011.000	955.296 ⁶⁾
207.637.465	89.700	—	—	—	—	388.965.753	845.771.000	232.951.342	
47.040.000 ¹⁶⁾	72.800 ¹⁶⁾	19.917 ⁷⁾	—	—	—	45.327.205 ⁵⁾	38.220.086 ¹⁴⁾	2.768.467 ⁷⁾	
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
10.933.150	11.124	—	—	125.508	9.046.633	183.500	40.073.895	11.764.575	
	—	—	—				140.753.592 ¹⁴⁾		126.819
2.120.971	25.064	25.816 ⁸⁾	—	—	—	25.725.921	169.519	3.835.384	
489.384	8.222	177.121 ⁹⁾	47.147 ¹⁾	—	—	—	26.263.516 ¹⁵⁾	—	
13.543.505	44.410	202.937	172.655	9.046.633	183.500	65.799.816	167.017.108	15.896.297	
53.845.858	524.308	—	—	—	—	—	676.700.489	— ⁸⁾	
6.114.079 ¹⁷⁾	25.139 ¹⁷⁾	—	—	—	—	— ⁶⁾	37.655.831	— ⁸⁾	
	1.625 ¹⁷⁾	—	—	—	—		106.692.818 ¹⁶⁾		
6.114.079 ¹⁷⁾	26.764	—	—	—	—	—	144.348.649	—	

Statistique des communications

Objets de la statistique	Indes britanniques		Indes néerlandaises		Islande
	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{ies} privées	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{ies} privées ¹⁾	Exploitation par l'Etat
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	—	7	38 ¹⁾	17 ¹⁾	—
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes	4.526	—	140	10.525	—
	86	—	6.934	2	—
Totaux	4.612	—	7.074	10.527 ¹⁴⁾	—
c. Développement en { aériens . . . { en service . . .	26.421	—	* 33.588 ²⁾	21.865 ¹⁵⁾	—
	—	—	—	41	—
	8.690	—	** 28.323 ³⁾	1.385 ¹⁶⁾	—
	—	—	—	690	—
Totaux	35.111	—	61.911	23.981	—
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple . . .	—	—	—	1 ¹⁷⁾	—
	—	—	15 ⁴⁾	—	—
	internationaux	—	—	—	—
Totaux	— ¹⁾	—	15	1	—
b. Longueur des lignes { aériennes	—	—	1.950	75	1.680
	—	—	—	—	48
	sous-marines	—	—	—	—
Totaux	— ¹⁾	—	1.950	75	1.728 ¹⁾
c. Développement des fils { aériens	—	—	7.273	— ¹⁰⁾	4.996
	—	—	—		107
	sous-marins	—	—		—
Totaux	— ¹⁾	—	7.273	—	5.103 ¹⁾
III. Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	180	13	103	45	43
b. Nombre de cabines publiques	—	—	97	20	113 ²⁾
c. Nombre de postes d'abonnés	6.563	10.225	11.393	3.026	1.035
Totaux	6.743	10.238	11.593	3.091	1.191
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	29	17	3
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . .	— ²⁾	—	43 ⁵⁾	33	—
		—	5 ⁶⁾	1	—
		—	92 ⁷⁾	11	—
		—	336 ⁸⁾	143 ¹⁸⁾	—
		—	474 ⁹⁾	172 ¹⁹⁾	131
		—	89	41 ²⁰⁾	11
Totaux	—	—	1.069	418	145 ¹⁾
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	—	—	—	7.469.250	—
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	—	—	—	12.461	—
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	—	—	— ¹⁰⁾	—	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ	—	—	—	—	—
	arrivée	—	—	—	—
Totaux	— ¹⁾	—	—	7.481.711	—
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	— ¹⁾	—	146.445 ¹¹⁾	9.286	122.810
VII. Recettes.					
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
A. Conversations urbaines.					
a. Abonnements	1.175.950	2.733.350	2.756.604 ¹²⁾	854.539 ²¹⁾	—
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	—	—	4.720	2.492	—
c. Recettes diverses	—	—	33.395	47.350 ²²⁾	—
B. Conversations interurbaines.					
a. Taxes des conversations	—	—	375.077	1.709	145.646
b. Recettes diverses	—	—	—	—	—
Totaux	— ¹⁾	—	3.169.796	906.090	145.646
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	— ³⁾	—	9.142.757	472.951	— ³⁾
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	—	—	1.165.308	334.213	— ³⁾
	Matériel	—	2.661.818	537.699	
Totaux	— ³⁾	—	3.827.126	871.912 ²³⁾	—

téléphoniques, année 1913.

Japon					Luxem- bourg	Norvège		Nouvelle- Zélande
Japon ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Chosen ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Formose ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Sakhalin japonais ¹⁾ Exploitation par l'Etat	Réseau japo- nais en Mandchourie ¹⁾ Exploitation par l'Etat		Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par des C ^{ies} privées ²⁾	
1.032 ²⁾	33 ¹¹⁾	52	3	15	95 ¹⁾	73 ²⁾	340	238 ²⁾
6.151	659	377	32	355	564	1.787	15.042	4.046
289 ³⁾	6	— ¹⁶⁾	—	4	20	196 ³⁾	90 ²¹⁾	214
6.440	665	377	32	359	584	1.983 ⁴⁾	15.132	4.260
280.837	10.399 ¹²⁾	8.963	946	9.824 ¹⁸⁾	1.964 ²⁾	39.135 ⁵⁾	67.006 ²²⁾	72.815
—	3.083 ¹³⁾	—	—	3.125 ¹⁸⁾	—	—	—	23.448
404.652 ⁴⁾	4.180	— ¹⁷⁾	—	1.991 ¹⁹⁾	1.034 ³⁾	80.555 ⁶⁾	13.690 ²³⁾	11.340
—	2.064 ¹³⁾	—	—	1.507 ¹⁹⁾	2.145 ³⁾	10.000	—	19.782
685.489	19.726	8.963	946	16.447	5.143	129.690	80.696	127.385
—	63 ¹⁴⁾	—	—	—	115 ⁴⁾	65 ⁷⁾	—	—
1.960 ⁵⁾	108 ¹⁴⁾	—	—	44 ²⁰⁾	52 ⁴⁾	609	— ²⁴⁾	—
—	—	—	—	—	13 ⁴⁾	8 ⁸⁾	—	—
1.960	171	—	—	44	180	682	—	—
4.604	3.457	923	—	887 ²¹⁾	747	15.750 ⁹⁾	13.957	20.298
6	—	—	—	—	—	7 ¹⁰⁾	22	—
144	—	—	—	—	—	1.026 ¹¹⁾	79	—
4.754	3.457	923	—	887	747	16.783	14.058 ²⁵⁾	20.298 ³⁾
102.134	8.530	7.140	200	5.827 ²¹⁾	2.192	65.214	29.289	71.149
2.155	72	—	—	—	56	457	4.634	—
441	6	—	—	—	—	2.043	410	—
104.730	8.608	7.140	200	5.827	2.248	67.714 ¹²⁾	34.333 ²⁵⁾	71.149 ³⁾
1.046	45	52	5	15	95	754 ¹³⁾	756	238
2.997	366	123	5	93	293	1.712 ¹⁴⁾	1.870	4.009
209.770	9.469	4.468	492	3.932	3.725	42.122	41.669	45.406
213.813	9.880	4.643	502	4.040	4.113	44.588	44.295	49.653
—	—	—	—	—	—	—	—	13
—	—	—	—	—	—	34	286	17
— ⁶⁾	— ⁶⁾	— ⁶⁾	— ⁶⁾	— ⁶⁾	— ⁵⁾	8	11	24
—	—	—	—	100	—	21 ¹⁵⁾	368	93
—	—	—	—	191	—	183	1.032	617 ⁴⁾
—	—	—	—	—	—	596	36	805 ⁵⁾
—	—	—	—	291	—	4	—	—
906.222.939	37.509.107	19.191.202	1.940.466	20.802.205	2.855.013	97.984.374	86.614.760	— ⁶⁾
3.777.745 ⁷⁾	52.224 ⁷⁾	37.526 ⁷⁾	52 ⁷⁾	62.937 ⁷⁾	28.504 ⁶⁾	300.000 ¹⁶⁾	898.967	—
—	180 ⁸⁾	—	—	2.786 ⁸⁾	—	—	—	3.538.377
38.796 ⁸⁾	36 ⁸⁾	2.347 ⁹⁾	—	340 ⁸⁾	—	—	6.273	—
—	11.215 ¹⁵⁾	—	3.261 ¹⁵⁾	51.578 ¹⁵⁾	9.983 ⁷⁾	459.201 ¹⁷⁾	73.639	— ⁶⁾
—	2.940 ¹⁵⁾	—	5.219 ¹⁵⁾	12.847 ¹⁵⁾	7.659 ⁷⁾	328.266 ¹⁷⁾	65.518	—
910.039.480	37.575.702	19.231.075	1.948.998	20.932.693	2.901.159	99.071.841	87.659.157	3.538.377
17.637.142 ⁹⁾	1.163.675 ⁹⁾	593.613 ⁹⁾	39.863 ⁹⁾	231.359 ⁹⁾	2.628.301	6.267.992 ¹⁸⁾	3.872.204 ²⁶⁾	—
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
23.898.939	1.762.831	726.445	48.499	723.150	333.942 ⁶⁾	—	2.015.396	5.804.775
472.218 ¹⁰⁾	7.767	6.281	643	12.887	10.120	—	248.225	2.285.225
3.845.726	—	—	—	51.035	14.551 ⁹⁾	— ¹⁹⁾	204.250 ²⁷⁾	—
8.609.464	548.864	347.315	21.479	256.896	88.673	—	45.215	—
—	—	57.760	—	11.650	—	—	—	—
36.826.347	2.319.462	1.137.801	70.621	1.055.618	447.286	—	2.513.086	8.090.000
94.967.182	—	—	—	289.928	4.104.915	— ¹⁹⁾	7.700.754	—
— ⁶⁾	— ⁶⁾	— ⁶⁾	— ⁶⁾	304.904	— ¹⁰⁾	— ¹⁹⁾	980.392	5.209.225
—	—	—	—	180.429	209.774 ¹¹⁾	— ¹⁹⁾	1.866.531 ²⁸⁾	—
—	—	—	—	485.333	209.774	—	2.846.923	5.209.225

Statistique des communications

Objets de la statistique	Pays-Bas			Roumanie	Russie
	Exploitation par l'Etat	Exploitation municipale	Exploitation par des C ^{ies} privées	Exploitation par l'Etat ¹⁾	Exploitation par l'Etat
I. Réseaux urbains.					
a. Nombre de réseaux	21	25 ¹⁵⁾	35 ¹⁵⁾	7 ¹⁾	166
b. Longueur en kilomètres des lignes { aériennes	441	2.770	934	504	11.270
	110	1.201	202	145	185 ¹⁾
Totaux	551	3.971	1.136 ¹⁷⁾	649	11.455
c. Développement en kilomètres des fils { aériens	1.994	11.592	3.152	11.840 ²⁾	130.753
	37	108	1	—	9.354
	3.012	143.596	11.554	26.730	36.328 ²⁾
	4.294	48.093	6.659	1.116	10.242
Totaux	9.337	203.389	21.366 ¹⁷⁾	39.686	186.677
II. Circuits interurbains.					
a. Nombre de circuits { intérieurs { à fil simple	—	—	—	3.884	32
	1.191 ¹⁾	—	—	4.077 ²⁾	5
	41 ²⁾	—	—	5 ⁴⁾	—
Totaux	1.232	—	—	7.966	37
b. Longueur des lignes { aériennes	3.304	—	—	38.982 ⁵⁾	3.887
	374 ³⁾	—	—	—	102
	177 ⁴⁾	—	—	—	—
Totaux	3.855	—	—	38.982	3.989 ²⁾
c. Développement des fils { aériens	93.144	—	—	73.159 ⁶⁾	18.537
	—	—	—	—	75
	—	—	—	—	—
Totaux	93.144	—	—	73.159	18.612
Stations et postes.					
a. Nombre de stations centrales	902 ⁵⁾	30	45	1.008 ⁷⁾	222
b. Nombre de cabines publiques	977 ⁶⁾	373	99	3.304	376
c. Nombre de postes d'abonnés	9.935 ⁷⁾	44.375	22.984	17.979 ⁸⁾	77.539
Totaux	11.814	44.778	23.128	22.291	78.137
IV. Personnel.					
a. Direction centrale (Nombre du personnel s'il y a lieu)	—	—	—	—	1
b. Personnel des réseaux: Directeurs et adjoints . . .	—	23	15	—	99
	— ⁹⁾	5	14	—	239
	—	96	28	— ⁹⁾	956
	—	451	127	—	—
	735 ⁹⁾	562	270	—	1.944
	— ⁹⁾	72	62	—	176
Totaux	735	1.209	516	—	3.415
V. Conversations urbaines.					
a. D'abonné à abonné	4.523.109 ¹⁰⁾	135.051.522 ¹⁶⁾	39.034.068 ¹⁶⁾	20.179.931	326.700.187
b. Entre abonné et cabine publique ou réciproquement	10.888	390.536 ¹⁶⁾	34.256 ¹⁶⁾	121.692	—
c. Entre abonné et station centrale pour remise par facteur d'un message à un non-abonné	51.435	—	—	—	—
d. Entre cabine publique (non-abonné) et station centrale pour remise par facteur à un autre non-abonné	—	—	—	—	—
e. Télégrammes téléphonés { départ	137.617 ¹⁰⁾	497.360	173.345	247.256 ¹⁰⁾	84.146
	42.115 ¹⁰⁾	220.126	36.496	345.459 ¹⁰⁾	79.915
Totaux	4.765.164	136.159.544	39.278.165	20.894.338	326.864.248
VI. Conversations interurbaines.					
Nombre de conversations	7.342.572 ¹¹⁾	—	—	1.444.227 ¹¹⁾	7.643.172
VII. Recettes.					
A. Conversations urbaines.					
a. Abonnements	Fr. 345.101	—	—	Fr. —	11.863.976
b. Conversations sous V. b. c. d. e.	21.447	—	—	—	1.636.141
c. Recettes diverses	386.572 ¹²⁾	—	—	2.550.655	1.768.489
B. Conversations interurbaines.					
a. Taxes des conversations	4.546.715	—	—	—	175.965
b. Recettes diverses	779.396 ¹³⁾	—	—	—	—
Totaux	6.079.231	—	—	2.550.655 ¹²⁾	15.444.571
VIII. Dépenses.					
a. Etablissement antérieur à l'année courante	27.203.981	—	—	—	25.662.016
b. Dépenses de l'année courante { Personnel	1.643.912	—	—	—	4.304.653
	3.772.052 ¹⁴⁾	—	—	—	6.669.832
Totaux	5.415.964	—	—	—	10.974.485

téléphoniques, année 1913.

Russie	Suède			Suisse	Tunisie	Observations
Exploitation par des particuliers	Exploitation par l'Etat	Exploitation par des C ^{ies} privées	Exploitation par des Sociétés mutuelles des habitants	Exploitation par l'Etat	Exploitation par l'Etat	
14	151 ¹⁾	3 ²¹⁾	15 ²²⁾	455 ¹⁾	95	Afrique du Sud (Union). — ¹⁾ Les chiffres des années précédentes se basaient sur estimation. Les détails indiqués cette année sont le résultat d'une investigation faite en 1913. — ²⁾ Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ³⁾ L'augmentation du produit des conversations et la diminution du produit des abonnements comparées avec les données des années précédentes sont dues à l'introduction, à Capetown, en 1913, des taxes par conversation.
3.762	— ²⁾	—	—	21.496	1.083	
1.181	—	—	—	1.281	14	
4.943	—	—	—	22.777 ²⁾	1.097	
79.382	176.873 ³⁾	165.947 ²³⁾	3.261 ²³⁾	77.656 ³⁾	2.166 ¹⁾	
913				—	—	
443.505				1.365	—	
96.699				783	—	
620.499	176.873	165.947	3.261	336.419	4.314	
1	18 ⁴⁾	—	—	—	—	
—	3.471 ⁴⁾	—	—	1.014 ⁵⁾	85 ²⁾	
—	20 ⁵⁾	—	—	78 ⁶⁾	—	
1	3.509	—	—	1.092 ⁷⁾	85 ³⁾	
82	27.493	—	—	— ⁸⁾	4.188	Allemagne. — ¹⁾ Non compris les lignes, fils et stations dans les protectorats allemands et en Chine. — ²⁾ Tous les réseaux téléphoniques sont à fils doubles. — ³⁾ Fils de bronze de 1,5 mm. — ⁴⁾ Câbles souterrains et sous-fluviaux de 1, 2, 4, 5, 7, 10, 14, 20, 25, 28, 50, 56, 75, 100, 112, 125, 150, 168, 175, 200, 224, 250, 300, 350, 400, 450, 500 et 600 conducteurs doubles. Les câbles sont entourés de fils de fer protecteurs ou ne sont revêtus de fils de fer protecteurs ou ne sont revêtus de d'une gaine de plomb et sont posés dans des tubes en fer fondu ou dans des conduits en ciment. — ⁵⁾ Fils de bronze ou fils de cuivre dur de 5,0, 4,5, 4,0, 3,0, 2,5, 2,0 et 1,5 mm., fils doubles métalliques (fils de fer revêtus d'une couche de bronze) de 5, 4, 3 et 2 mm. et comme essai fil d'aluminium de 4 mm. de diamètre. — ⁶⁾ Fils aériens et fils qui sont en partie aériens, en partie souterrains ou sous-marins. — ⁷⁾ Il n'est pas possible de fournir ces indications; les lignes sont comprises, comme partie du réseau télégraphique, dans le tableau statistique des télégraphes (I. Réseau). — ⁸⁾ Ces fils sont compris, comme partie du réseau télégraphique, dans le tableau statistique des télégraphes (I. Réseau). — ⁹⁾ Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ¹⁰⁾ La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.
—	369	—	—		62	
—	227	—	—		1	
82	28.089 ⁶⁾	—	—	—	4.251 ⁴⁾	
—	141.354	— ²⁴⁾	— ²⁴⁾	28.746	8.376	
227	8.507			3.814	124	
—	797			46	2	
227	150.658 ⁷⁾			—	32.606 ⁹⁾	
49	2.159 ⁸⁾	195	36	797 ¹⁰⁾	95	
325	3.839 ⁹⁾	—	—	1.362 ¹¹⁾	108	
168.082	155.413 ¹⁰⁾	73.829	1.008	95.262	2.441	
168.456	161.411	74.024	1.044	97.421	2.644	
—	4 ¹¹⁾	9	—	135 ¹²⁾	— ⁵⁾	
217	37			155 ¹³⁾		
369	— ¹²⁾			—		
1.231	—			1.234 ¹⁴⁾		
—	—	649	— ²⁵⁾	—	—	
3.147	4.656 ¹³⁾			882 ¹⁵⁾		
151	21			6		
5.115	4.718 ¹⁴⁾			—		
928.976.941	302.182.400	—	—	59.532.064	1.059.251	
— ⁴⁾	— ¹⁶⁾			49.848	—	
—	1.257.695 ¹⁷⁾			243.302 ¹⁶⁾	—	
—	712.229 ¹⁷⁾			209.634 ¹⁶⁾	5.853 ⁶⁾	
928.976.941	304.152.324	—	—	60.034.848	1.065.104	
3.535.636	19.826.353 ¹⁸⁾	— ²⁵⁾	— ²⁵⁾	13.719.227 ¹⁷⁾	592.937	
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	
— ⁵⁾	11.526.479	—	—	5.335.133 ¹⁸⁾	51.617 ⁷⁾	
—	— ¹⁹⁾	— ²⁵⁾	— ²⁵⁾	2.985.042 ¹⁹⁾	—	
—	10.121.201	—	—	2.612.706 ²⁰⁾	5.159 ⁸⁾	
—	—	—	—	5.400.521 ²¹⁾	280.098	
— ⁵⁾	21.647.680	—	—	2.678 ²²⁾	—	
—	85.534.354	— ²⁵⁾	— ²⁵⁾	16.336.080	336.874	
—	—	— ²⁵⁾	— ²⁵⁾	70.859.458 ²³⁾	—	
— ⁵⁾	13.438.650 ²⁰⁾	— ²⁵⁾	— ²⁵⁾	4.379.762	—	
—	—	—	—	11.956.318 ²⁴⁾	—	
—	13.438.650	—	—	16.336.080	— ⁵⁾	

Afrique du Sud (Union). — ¹⁾ Les chiffres des années précédentes se basaient sur estimation. Les détails indiqués cette année sont le résultat d'une investigation faite en 1913. — ²⁾ Les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ³⁾ L'augmentation du produit des conversations et la diminution du produit des abonnements comparées avec les données des années précédentes sont dues à l'introduction, à Capetown, en 1913, des taxes par conversation.

Allemagne. — ¹⁾ Non compris les lignes, fils et stations dans les protectorats allemands et en Chine. — ²⁾ Tous les réseaux téléphoniques sont à fils doubles. — ³⁾ Fils de bronze de 1,5 mm. — ⁴⁾ Câbles souterrains et sous-fluviaux de 1, 2, 4, 5, 7, 10, 14, 20, 25, 28, 50, 56, 75, 100, 112, 125, 150, 168, 175, 200, 224, 250, 300, 350, 400, 450, 500 et 600 conducteurs doubles. Les câbles sont entourés de fils de fer protecteurs ou ne sont revêtus que d'une gaine de plomb et sont posés dans des tubes en fer fondu ou dans des conduits en ciment. — ⁵⁾ Fils de bronze ou fils de cuivre dur de 5, 6, 4, 5, 4, 6, 3, 2, 5, 2, 6 et 1,5 mm., fils doubles métalliques (fils de fer revêtus d'une couche de bronze) de 5, 4, 3 et 2 mm. et comme essai fil d'aluminium de 4 mm. de diamètre. — ⁶⁾ Fils aériens et fils qui sont en partie aériens, en partie souterrains ou sous-marins. — ⁷⁾ Il n'est pas possible de fournir ces indications; les lignes sont comprises, comme partie du réseau télégraphique, dans le tableau statistique des télégraphes (I. Réseau). — ⁸⁾ Ces fils sont compris, comme partie du réseau télégraphique, dans le tableau statistique des télégraphes (I. Réseau). — ⁹⁾ Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ¹⁰⁾ La réunion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

Argentine (République). — ¹⁾ Dans la République Argentine, les concessions téléphoniques sont accordées soit par l'Autorité Nationale, soit par les Gouvernements des Provinces ou des Communes. Il en résulte un manque d'uniformité, ce qui explique le fait que chaque concessionnaire dirige son service suivant sa manière de juger et

Statistique des communications téléphoniques, année 1913.

Observations

en harmonie avec le milieu plus ou moins réduit dans lequel il doit développer sa sphère d'activité. Sauf de rares exceptions, le service téléphonique est exploité par des entreprises d'un développement très restreint, dans lesquelles l'Administration est très rudimentaire et manque complètement de l'idée qui doit dominer dans l'exploitation des grands réseaux téléphoniques. Par conséquent, il a été impossible à l'Office argentin de nous fournir des indications plus nombreuses. —
 2) Y compris les lignes téléphoniques de service privé. — 3) Y compris les fils téléphoniques de service privé.

Australie (Fédération). Nouvelle-Galles du Sud (année 1912). — 1) Tous les raccordements sont maintenant à double fil. — 2) Y compris la longueur des lignes téléphoniques privées et des lignes des stations centrales. — 3) Y compris 45.333 km. de conducteurs de câbles aériens. Fil de fer galvanisé n° 8 de 171 mils. de diamètre, n° 10 de 121 mils. de diamètre, n° 12 de 104 mils. de diamètre; fil de cuivre dur n° 12 de 112 mils. de diamètre et n° 14 de 97 mils. de diamètre. — 4) Câbles de 13, 26, 39, 52, 78, 104, 156, 208 et 260 paires de conducteurs, isolés au papier et à l'air et revêtus de plomb; câbles de 26 et 208 paires de conducteurs, isolés au caoutchouc et revêtus de laiton; câbles de 25 et 50 conducteurs avec enveloppe goudronnée et gaine de plomb. — 5) Fil de fer galvanisé n° 8 de 171 mils. de diamètre, n° 10 de 121 mils. de diamètre et fil de cuivre dur n° 6 de 194 mils. de diamètre, n° 8 de 158 mils. de diamètre et n° 10 de 137 mils. de diamètre. — 6) Câbles de 4, 7 et 12 conducteurs, avec armature multiple. — 7) Il n'existe pas d'Administration exclusivement téléphonique, les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis. A l'exception des téléphonistes qui sont occupées exclusivement au service téléphonique, les chiffres indiqués se rapportent à des fonctionnaires ou agents employés temporairement à ce service. — 8) L'unité de temps est de 3 minutes. — 9) Y compris les produits de baux, de créances et les droits de licences, etc. — 10) Produit des cabines publiques. — 11) Y compris les frais d'exploitation. — 12) Ce chiffre comprend les frais de réparations et de renouvellements, les frais de location, d'entretien de bâtiments, etc.

Australie (Fédération). Victoria (année 1912). — 1) Ces réseaux comprennent 264 stations centrales. — 2) Câbles de 13 à 460 paires de conducteurs, revêtus de plomb, isolés au papier et à l'air et posés dans des conduits et dans des tubes (fer galvanisé et fer de fonte). — 3) Fil de cuivre dur de 66 et 80 mils. de diamètre et fil de fer galvanisé de 121 mils. de diamètre. — 4) La plupart des lignes télégraphiques étant appropriées également à la correspondance téléphonique et vice-versa, le nombre des circuits téléphoniques ne peut être indiqué. Les circuits interurbains se composent de lignes aériennes de fil de cuivre de 112 et 194 mils. de diamètre et de fil de fer galvanisé de 85, 121 et 171 mils. de diamètre. — 5) Le chiffre indiqué représente la longueur millière des lignes. Il n'existe pas de lignes portant exclusivement des circuits interurbains. — 6) Ce chiffre donne la totalité des lignes (excepté les lignes d'abonnés et les lignes de raccordement) sur lesquelles des conversations peuvent être échangées. — 7) Stations avec plus d'un abonné. — 8) En outre, il y a 530 lignes privées. — 9) Y compris 1144 agents employés à titre temporaire dans le service téléphonique pendant toute l'année. Il n'existe pas d'Administration exclusivement téléphonique, les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis. A l'exception des téléphonistes qui sont occupées exclusivement au service téléphonique, les chiffres indiqués se rapportent à des fonctionnaires ou agents employés temporairement à ce service. — 10) Chiffre approximatif. — 11) Chiffre approximatif. La plupart sont des conversations taxées à raison de 1 d. par 3 minutes. — 12) Y compris les produits de baux, de créances et les droits de licences, etc. — 13) Produit des cabines publiques. — 14) Y compris les frais d'exploitation. — 15) Ce chiffre comprend les frais de réparations et de renouvellements, les frais de location, d'entretien de bâtiments, etc.

Australie (Fédération). Queensland (année 1912). — 1) Dont 80 à fil double et 77 à fil simple. — 2) Fil de cuivre dur de 79 mils. de diamètre, fil de bronze de 66 mils. de diamètre et fil de fer galvanisé de 112 mils. de diamètre. — 3) Câbles de 7, 10, 13, 26, 39, 52, 78, 104, 208 et 416 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb. — 4) Fil de cuivre dur de 113 et 138 mils. de diamètre et fil de fer galvanisé de 121 et 171 mils. de diamètre. Y compris les lignes télégraphiques appropriées également à la correspondance téléphonique. — 5) Ces lignes, occupant les mêmes poteaux que les lignes télégraphiques, sont également compris dans la Statistique des Télégraphes. — 6) Compris dans les indications relatives aux réseaux urbains. — 7) Y compris les lignes télégraphiques appropriées à la correspondance téléphonique. — 8) 80 du sexe masculin et 115 du sexe féminin. — 9) Il n'existe pas d'Administration exclusivement téléphonique, les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis. A l'exception des téléphonistes qui sont occupées exclusivement au service téléphonique, les chiffres indiqués se rapportent à des fonctionnaires ou agents employés temporairement à ce service. — 10) L'unité de temps est de 3 minutes. — 11) Y compris les produits de baux, de créances et les droits de licences, etc. — 12) Produit des cabines publiques. — 13) Y compris les frais d'exploitation. — 14) Ce chiffre comprend les frais de réparations et de renouvellements, les frais de location, d'entretien de bâtiments, etc.

Australie (Fédération). Australie méridionale (année 1912). — 1) Dont 44 à fil double et 42 à fil simple. — 2) Fil de fer galvanisé de 121 mils. de diamètre et pesant 56 kg. par km. et fil de cuivre dur de 79 et 112 mils. de diamètre et pesant 28 et 56 kg. par km. Les câbles aériens sont de 13 à 20 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb. — 3) Les câbles souterrains sont de 52 à 416 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb. — 4) Fil de cuivre dur pesant 56 et 28 kg. par km. et fil de fer galvanisé pesant 112 et 56 kg. par km. — 5) Il n'existe pas d'Administration exclusivement téléphonique, les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis. A l'exception des téléphonistes qui sont occupées exclusivement au service téléphonique, les chiffres indiqués se rapportent à des fonctionnaires ou agents employés temporairement à ce service. — 6) L'unité de temps est de 3 minutes. —

Statistique des communications téléphoniques, année 1913.

Observations

7) Y compris les produits de baux, de créances et les droits de licences, etc. — 8) Produit des cabines publiques. — 9) Y compris les frais d'exploitation. — 10) Ce chiffre comprend les frais de réparations et de renouvellements, les frais de location, d'entretien de bâtiments, etc.

Australie (Fédération). Australie occidentale (année 1912). — 1) Fil double et fil simple. — 2) Fil de cuivre de 111, 79 et 66 mils. de diamètre et fil de bronze de 56 mils. de diamètre. La diminution de la longueur des fils aériens comparée avec les données de 1911 s'explique par le fait qu'un certain nombre de lignes d'abonnés ont été remplacées par des lignes souterraines. — 3) Câbles de 52, 104 et 208 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb. — 4) Fil de cuivre de 111 et 79 mils. de diamètre et fil de fer galvanisé de 121 mils de diamètre. — 5) Y compris 84 ouvriers employés à titre temporaire, qui sont payés à raison de 10 sh. par jour. — 6) 145 du sexe féminin et 53 du sexe masculin. — 7) Il n'existe pas d'Administration exclusivement téléphonique, les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis. A l'exception des téléphonistes qui sont occupées exclusivement au service téléphonique, les chiffres indiqués se rapportent à des fonctionnaires ou agents employés temporairement à ce service. — 8) La diminution des conversations, comparée avec les données de l'année 1911, est due à l'abaissement des affaires des bureaux situés dans les districts de mines d'or. — 9) L'unité de temps est de 3 minutes. — 10) Y compris les produits de baux, de créances et les droits de licences, etc. — 11) Produit des cabines publiques. — 12) Y compris les frais d'exploitation. — 13) Ce chiffre comprend les frais de réparations et de renouvellements, les frais de location, d'entretien de bâtiments, etc.

Australie (Fédération). Tasmanie (année 1912). — 1) La plupart sont à double fil, le reste à fil simple. — 2) Fil de cuivre de 100 lbs par mille, fil de bronze de 70 lbs par mille et fil de fer galvanisé de 150 lbs. par mille ainsi que câbles de 13, 26 et 52 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de caoutchouc, et de 13, 26 et 52 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb. — 3) Câbles de 260, 208, 156 et 104 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb. — 4) Fil de cuivre de 200 et 100 lbs par mille et fil de fer galvanisé de 200 et 400 lbs par mille employé pour les circuits interurbains. Le fil de fer est utilisé seulement pour des circuits interurbains à petite distance. — 5) Il n'existe pas d'Administration exclusivement téléphonique, les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis. A l'exception des téléphonistes qui sont occupées exclusivement au service téléphonique, les chiffres indiqués se rapportent à des fonctionnaires ou agents employés temporairement à ce service. — 6) Les télégrammes téléphonés sont soumis à une taxe de 3 d. si l'abonné-consignataire se trouve dans un rayon de deux milles et si l'abonné-destinataire se trouve dans un rayon d'un mille. Aucune taxe n'est cependant perçue pour les télégrammes téléphonés entre 6 heures du soir et 9 heures du matin. — 7) L'unité de temps est de 3 minutes. — 8) Y compris les produits de baux, de créances et les droits de licences, etc. — 9) Produit des cabines publiques. — 10) Y compris les frais d'exploitation. — 11) Ce chiffre comprend les frais de réparations et de renouvellements, les frais de location, d'entretien de bâtiments, etc.

Australie (Fédération). Nouvelle-Galles du Sud (année 1913). — 1) Tous les raccordements sont maintenant à doubles fils. — 2) Y compris la longueur des lignes téléphoniques privées et des lignes des stations centrales. — 3) Fil de fer galvanisé n° 8 de 171 mils. de diamètre, n° 10 de 121 mils de diamètre, n° 12 de 104 mils de diamètre; fil de cuivre dur n° 12 de 112 mils. de diamètre et n° 14 de 97 mils. de diamètre. Dans la longueur des fils aériens sont compris 70 041 km. de conducteurs de câbles aériens. — 4) Câbles de 13, 26, 39, 52, 78, 104, 156, 208 et 260 paires de conducteurs, isolés au papier et à l'air et revêtus de plomb; câbles de 26 et 208 paires de conducteurs, isolés au caoutchouc et revêtus de laiton; câbles de 25 et 50 conducteurs avec enveloppe goudronnée et gaine de plomb. — 5) Fil de fer galvanisé n° 8 de 171 mils. de diamètre, n° 10 de 121 mils. de diamètre et fil de cuivre dur n° 6 de 194 mils. de diamètre, n° 8 de 158 mils. de diamètre et n° 10 de 137 mils. de diamètre. — 6) Câbles de 4, 7 et 12 paires de conducteurs, avec âme simple et armature multiple. — 7) La longueur des circuits métalliques est celle des lignes. — 8) Dont 105 du sexe masculin et 107 du sexe féminin. — 9) Dont 324 du sexe masculin et 827 du sexe féminin. — 10) L'administration, la construction et l'entretien du service téléphonique sont en général réunis avec ceux du service télégraphique. A l'exception des téléphonistes qui sont occupés exclusivement au service téléphonique, les chiffres indiqués se rapportent à des fonctionnaires ou agents employés temporairement à ce service. — 11) Y compris les produits de baux, de créances, les droits de licences, etc. — 12) Produit des cabines publiques. — 13) Recettes diverses des services urbain et interurbain. — 14) Ce chiffre comprend les frais d'établissement et d'entretien des lignes téléphoniques et de certaines lignes employées aux deux services.

Australie (Fédération). Victoria (année 1913). — 1) Le nombre indiqué comprend 295 stations centrales. — 2) Câbles de 13 à 460 paires de conducteurs, revêtus de plomb, isolés au papier et à l'air et posés dans des conduits et dans des tubes (fer galvanisé et fer de fonte). — 3) Fil de cuivre dur de 66 et 80 mils. de diamètre et fil de fer galvanisé de 121 mils. de diamètre. — 4) La plupart des lignes télégraphiques étant appropriées également à la correspondance téléphonique et vice versa, le nombre des circuits téléphoniques ne peut être indiqué. Les circuits interurbains se composent de lignes aériennes de fil de cuivre de 112 et 194 mils. de diamètre et de fil de fer galvanisé de 85, 121 et 171 mils. de diamètre. — 5. Ce chiffre représente aussi la longueur des circuits interurbains. — 6) Ce chiffre donne la totalité des lignes (excepté les lignes d'abonnés et les lignes de raccordement) sur lesquelles des conversations peuvent être échangées. — 7) Stations avec plus d'un abonné. — 8) En outre, il y a 530 lignes privées. — 9) Dont 621 du sexe féminin et 230 du sexe masculin. — 10) Il n'existe pas d'Administration exclusivement téléphonique, les services des postes, des télégraphes et des téléphones

Statistique des communications téléphoniques, année 1913.

Observations

étant réunis. A l'exception des téléphonistes qui sont occupés exclusivement au service téléphonique, les chiffres indiqués se rapportent à des fonctionnaires ou agents employés temporairement à ce service. — ¹¹⁾ Y compris 1566 agents employés à titre temporaire dans le service téléphonique pendant toute l'année. — ¹²⁾ La plupart sont des conversations taxées à raison de 1 d. par 3 minutes. — ¹³⁾ Y compris les produits de baux, de créances, les droits de licences, etc. — ¹⁴⁾ Produit des cabines publiques — ¹⁵⁾ Recettes diverses des services urbain et interurbain. — ¹⁶⁾ Ce chiffre comprend les frais d'établissement et d'entretien des lignes téléphoniques et de certaines lignes employées aux deux services.

Australie (Fédération). Queensland (année 1913). — ¹⁾ Dont 138 à fil double et 30 à fil simple. — ²⁾ Fil de cuivre dur de 79 mils. de diamètre, fil de bronze de 66 mils. de diamètre et fil de fer galvanisé de 112 mils. de diamètre. — ³⁾ Câbles de 7, 10, 13, 26, 39, 52, 78, 104, 208, 312 et 416 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb. — ⁴⁾ Fil de cuivre dur de 113 et 138 mils. de diamètre et fil de fer galvanisé de 121 et 171 mils. de diamètre. Y compris les lignes télégraphiques appropriées également à la correspondance téléphonique. — ⁵⁾ Ces lignes, occupant les mêmes poteaux que les lignes télégraphiques, sont également comprises dans la Statistique des Télégraphes. — ⁶⁾ Compris dans les indications relatives aux réseaux urbains. — ⁷⁾ Y compris les lignes télégraphiques appropriées à la correspondance téléphonique. — ⁸⁾ Il n'existe pas d'Administration exclusivement téléphonique, les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis. A l'exception des téléphonistes qui sont occupés exclusivement au service téléphonique, les chiffres indiqués se rapportent à des fonctionnaires ou agents employés temporairement à ce service. — ⁹⁾ Y compris les produits de baux, de créances, les droits de licences, etc. — ¹⁰⁾ Produit des cabines publiques. — ¹¹⁾ Recettes diverses des services urbain et interurbain. — ¹²⁾ Ce chiffre comprend les frais d'établissement et d'entretien des lignes téléphoniques et de certaines lignes employées aux deux services.

Australie (Fédération). Australie méridionale (année 1913). — ¹⁾ Dont 52 à fil double et 45 à fil simple. — ²⁾ Fil de fer galvanisé de 121 mils. de diamètre et pesant 56 kg. par km. et fil de cuivre dur de 79 et 112 mils. de diamètre et pesant 28 et 56 kg. respectivement par km. Les câbles aériens sont de 13 à 20 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb. — ³⁾ Les câbles souterrains sont de 52 à 416 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb. — ⁴⁾ Fil de cuivre dur pesant 56 et 28 kg. par km. et fil de fer galvanisé pesant 112 et 56 kg. par km. — ⁵⁾ Dont 141 du sexe féminin et 5 du sexe masculin. — ⁶⁾ Il n'existe pas d'Administration exclusivement téléphonique, les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis. A l'exception des téléphonistes qui sont occupés exclusivement au service téléphonique, les chiffres indiqués se rapportent à des fonctionnaires ou agents employés temporairement à ce service. — ⁷⁾ Y compris les produits de baux, de créances, les droits de licences, etc. — ⁸⁾ Produit des cabines publiques. — ⁹⁾ Recettes diverses des services urbain et interurbain. — ¹⁰⁾ Ce chiffre comprend les frais d'établissement et d'entretien des lignes téléphoniques et de certaines lignes employées aux deux services.

Australie (Fédération). Australie occidentale (année 1913). — ¹⁾ Fil double et fil simple. — ²⁾ Fil de cuivre de 111, 79 et 66 mils. de diamètre et fil de bronze de 56 mils. de diamètre. — ³⁾ Câbles de 52, 104 et 208 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb. — ⁴⁾ Fil de cuivre de 111 et 79 mils. de diamètre et fil de fer galvanisé de 121 mils. de diamètre. — ⁵⁾ Y compris 184 ouvriers employés à titre temporaire, qui sont payés à raison de 10 sh. par jour. — ⁶⁾ 149 du sexe féminin et 36 du sexe masculin. — ⁷⁾ Il n'existe pas d'Administration exclusivement téléphonique, les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis. A l'exception des téléphonistes qui sont occupés exclusivement au service téléphonique, les chiffres indiqués se rapportent à des fonctionnaires ou agents employés temporairement à ce service. — ⁸⁾ Y compris les produits de baux, de créances, les droits de licences, etc. — ⁹⁾ Produit des cabines publiques. — ¹⁰⁾ Recettes diverses des services urbain et interurbain. — ¹¹⁾ Ce chiffre comprend les frais d'établissement et d'entretien des lignes téléphoniques et de certaines lignes employées aux deux services.

Australie (Fédération). Tasmanie (année 1913). — ¹⁾ La plupart sont à double fil, le reste à fil simple. — ²⁾ Fil de cuivre de 100 lbs. par mille, fil de bronze de 70 lbs. par mille et fil de fer galvanisé de 150 lbs. par mille, ainsi que câbles de 13, 26 et 52 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de caoutchouc, et de 13, 26 et 52 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb. — ³⁾ Câbles de 260, 208, 156 et 104 paires de conducteurs, isolés au papier et revêtus de plomb. — ⁴⁾ Fil de cuivre de 200 et 100 lbs. par mille et fil de fer galvanisé de 200 et 400 lbs. par mille employé pour les circuits interurbains. Le fil de fer est utilisé seulement pour des circuits interurbains à petite distance. — ⁵⁾ Y compris 59 ouvriers à titre permanent, touchant un salaire de £ 138 par an et employés aux services télégraphique et téléphonique; ce chiffre comprend, en outre, 58 ouvriers de lignes et manœuvres à titre temporaire, payés à raison de 8 sh. par jour, dont 46 sont occupés exclusivement au service téléphonique. — ⁶⁾ Dont 8 du sexe masculin et 27 du sexe féminin. — ⁷⁾ Il n'existe pas d'Administration exclusivement téléphonique, les services des postes, des télégraphes et des téléphones étant réunis. A l'exception des téléphonistes qui sont occupés exclusivement au service téléphonique, les chiffres indiqués se rapportent à des fonctionnaires ou agents employés temporairement à ce service. — ⁸⁾ Les télégrammes téléphonés sont soumis à une taxe de 3 d. si l'abonné-consignataire se trouve dans un rayon de deux milles et si l'abonné-destinataire se trouve dans un rayon d'un mille. Aucune taxe n'est cependant perçue pour les télégrammes téléphonés entre 6 heures du soir et 9 heures du matin. — ⁹⁾ L'unité de temps est de 3 minutes. — ¹⁰⁾ Y compris les produits de baux, de créances, les droits de licences, etc. — ¹¹⁾ Produit des cabines publiques — ¹²⁾ Recettes diverses des services urbain et interurbain.

Statistique des communications téléphoniques, année 1913.

Observations

— ¹³⁾ Ce chiffre comprend les frais d'établissement et d'entretien des lignes téléphoniques et de certaines lignes employées aux services télégraphique et téléphonique.

Autriche. — ¹⁾ Y compris des centrales pour raccordements particuliers. — ²⁾ La construction, l'installation et l'exploitation du service sont entre les mains des fonctionnaires du télégraphe. — ³⁾ 20 heller (25 centimes) par conversation de 3 minutes. — ⁴⁾ Y compris 57.385 phonogrammes. — ⁵⁾ 10 heller (12.5 centimes) par fraction indivisible de 50 mots. — ⁶⁾ Droits pour la reconstruction des appareils, etc.

Bolivie. — ¹⁾ Plusieurs de ces réseaux comprennent 3 ou plus de villes avec stations centrales réunies entre elles. — ²⁾ Les réseaux souterrains n'atteignent pas un kilomètre de longueur. — ³⁾ Les fils les plus usités sont le fil de fer galvanisé ²⁰/₁₀ et le fil de bronze phosphorique ²⁰/₁₀. — ⁴⁾ Les conversations d'une localité à une autre ne sont pas sujettes à une augmentation de taxe. — ⁵⁾ Dont 3 dames. — ⁶⁾ Les données de 3 réseaux font défaut.

Colonies françaises (Afrique équatoriale française. Gabon). — ¹⁾ Fil simple avec retour par la terre. — ²⁾ Fil bimétallique ²³/₁₀ mm. — ³⁾ Direction confondue avec celle du service télégraphique. — ⁴⁾ Appartenant au service télégraphique. — ⁵⁾ Hommes appartenant au service télégraphique. — ⁶⁾ Abonnements forfaitaires: 200 fr. par an par poste principal; 100 fr. par an par poste supplémentaire. — ^{*)} La station centrale de Libreville a été complètement détruite le 24 novembre 1914, au cours d'un incendie causé par la foudre. La réinstallation était terminée le 20 décembre 1914.

Colonies françaises (Afrique occidentale française. Sénégal). — ¹⁾ Le réseau de St-Louis est entièrement établi en double fil; celui de Dakar comporte encore certains circuits avec retour par la terre. — ²⁾ Fil de bronze de ¹¹/₁₀, fil de bronze de ¹⁵/₁₀ et fil de fer de 3 mm. — ³⁾ Un câble sous-marin est employé concurremment pour les communications télégraphiques et téléphoniques entre Dakar et Gorée. — ⁴⁾ Le personnel du service postal et télégraphique assure le service téléphonique. — ⁵⁾ Les dépenses du service téléphonique sont englobées dans celles du service postal et télégraphique. Les frais d'installation sont à la charge des abonnés.

Colonies françaises (Côte d'Ivoire). — ¹⁾ Aucun fil de retour. 2.283 km. de conducteur télégraphique utilisé pour le service téléphonique et 351 km. de conducteur exclusivement téléphonique. — ²⁾ Dont 4 (Adzopé, Béoumi, Tiebissou et Yamoussoukrou) sont ouverts seulement au service officiel.

Colonies françaises (Dahomey). — ¹⁾ Fil de cuivre de 2 mm. — ²⁾ Deux câbles sous-fluviaux à 2 conducteurs. — ³⁾ La direction étant unique pour le triple service postal, télégraphique et téléphonique et les agents d'exécution de l'Office des postes et des télégraphes du Dahomey assurant tous les services, ce personnel a été inscrit sur la statistique postale. Seuls les agents mécaniciens figurent sur cette statistique. Le personnel de surveillance des communications, qui s'occupe à la fois des circuits téléphoniques et des fils télégraphiques, a été porté sur la statistique télégraphique. — ⁴⁾ Le montant des dépenses faites au titre du personnel figure sur la statistique postale.

Colonies françaises (Guinée française). — ¹⁾ Personnel commun aux trois services.

Colonies françaises (Indochine française). — ¹⁾ Personnel fusionné avec le service télégraphique. — ²⁾ Les dépenses relatives au matériel et à l'entretien sont fusionnées avec celles du service télégraphique.

Colonies françaises (Madagascar). — ¹⁾ En raison de la fusion des services postaux, télégraphiques et téléphoniques, aucun agent n'est affecté tout spécialement au service téléphonique. — ²⁾ Pour la raison indiquée ci-dessus, le chiffre des dépenses afférentes au service téléphonique ne peut être mentionné.

Colonies françaises (Nouvelle-Calédonie). — ¹⁾ Fil simple avec retour à la terre, fil de cuivre dur de 1 mm. et fil de fer galvanisé de 3 mm. de diamètre. — ²⁾ Câble sous-marin. — ³⁾ Fil de bronze de 2 mm. et fil de fer galvanisé de 3 mm. de diamètre. — ⁴⁾ 26 préposés aux cabines publiques exercent leur emploi gratuitement. — ⁵⁾ Les postes, télégraphes et téléphones forment un service unique ressortissant à la même direction. Dans la plupart des stations, le personnel s'emploie à l'une ou à l'autre des branches du service, suivant les besoins du moment. — ⁶⁾ La transmission téléphonique des télégrammes n'est admise que d'une façon officieuse et ne supprime pas la remise à domicile. — ⁷⁾ Les dépenses représentant l'établissement et l'entretien du réseau téléphonique sont confondues avec celles du réseau télégraphique.

Colonies portugaises (Angola). — ¹⁾ Fil simple avec retour par la terre. — ²⁾ Fil de fer galvanisé de 2 mm. de diamètre. — ³⁾ Personnel commun aux deux services télégraphique et téléphonique. — ⁴⁾ A raison de 20 centavos (200 reis) pour un franc. — ⁵⁾ Les dépenses sont confondues avec celles du service télégraphique.

Colonies portugaises (Inde portugaise). — ¹⁾ Fil simple avec retour par la terre. — ²⁾ Fil de cuivre de 3 mm. — ³⁾ A raison de 20 centavos (200 reis) pour un franc.

Colonies portugaises (Macao). — ¹⁾ Fil simple avec retour par la terre. — ²⁾ Fil de cuivre dur de 1,5 mm. de diamètre. — ³⁾ A raison de 20 centavos (200 reis) pour un franc.

Colonies portugaises (S. Thomé et Príncipe). — ¹⁾ Fil simple avec retour par la terre. — ²⁾ Fil de fer galvanisé de 2 mm. et fil de bronze silicieux de 1,5 à 2 mm. de diamètre. — ³⁾ A raison de 20 centavos (200 reis) pour un franc.

Statistique des communications téléphoniques, année 1913.

Observations

Colonies portugaises (Timor). — ¹⁾ Fil simple avec retour par la terre. — ²⁾ Fil de fer galvanisé de 2 mm. de diamètre. — ³⁾ A raison de 20 centavos (200 reis) pour un franc.

Danemark. — ¹⁾ Année budgétaire du 1^{er} Avril 1913 au 31 Mars 1914. — ²⁾ Fils d'acier de 3 mm. de diamètre hors des villes et fils de bronze de 1,5 mm. de diamètre dans les villes. — ³⁾ La communication avec l'Allemagne est établie par trois voies (via Kolding, via Syltholm-Fehmarn et via Gjedser-Warnemünde), par sept fils doubles de cuivre dur, savoir : trois de 5 mm., quatre de 4 mm. Avec la Suède, la communication est établie par deux voies (via Vedbæk-Hildesborg et via Elsinore-Helsingborg) par sept fils doubles de cuivre dur, savoir : quatre de 3 mm. et trois de 4,5 mm. Les conversations avec la Norvège sont échangées à travers la Suède via Elsinore-Helsingborg. — ⁴⁾ Câbles souterrains avec 40 conducteurs ($4 \times 4 + 12 \times 2$) avec un fil fin de fer. Isolation de papier sous plomb et ruban de fer. — ⁵⁾ Y compris 1673 km. de lignes comportant aussi des fils télégraphiques. — ⁶⁾ Y compris 33 km. de câbles comportant aussi des fils télégraphiques. — ⁷⁾ Y compris 119 km. de câbles comportant aussi des fils télégraphiques. — ⁸⁾ La plupart des câbles avec self-induction artificielle (un fil fin de fer) contiennent 4 ou 8 conducteurs. — ⁹⁾ Personnel commun avec les télégraphes d'Etat. — ¹⁰⁾ La transmission téléphonique de ces télégrammes est gratuite. A la demande du destinataire, les télégrammes arrivés sont, en outre, portés à son domicile par facteur. — ¹¹⁾ La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — ¹²⁾ Les abonnés ne desservent pas d'établir les chiffres des dépenses par des fils doubles. — ¹³⁾ Y compris 90 stations centrales secondaires. — ¹⁴⁾ Dont 585 cabines publiques automatiques. — ¹⁵⁾ Ordinairement des dames. — ¹⁶⁾ Ce chiffre n'indique que le nombre de conversations. Le nombre d'unités n'est pas donné, ni par les compagnies privées, ni par l'administration des îles de Féroé. — ¹⁷⁾ Non compris les dépenses d'établissement de l'année courante. — ¹⁸⁾ La plupart des stations centrales et des cabines publiques sont desservies par des personnes particulières.

Egypte. — ¹⁾ Les réseaux urbains sont exploités par la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — ²⁾ Dont 9 loués à la Compagnie des Téléphones d'Egypte, savoir : 4 entre Le Caire et Alexandrie, 1 entre Le Caire et Tanta, 1 entre Le Caire et Zagazig, 1 entre Le Caire-Port-Saïd et Ismaïlia-Suez, 1 entre Mansoura-Tanta et Alexandrie et 1 entre Le Caire-Beny-Suez et Fayoum. — ³⁾ Relevant de la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — ⁴⁾ Dont 2 appartenant à l'Administration des Télégraphes et 58 à la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — ⁵⁾ Pour les 2 circuits exploités par l'Administration des Télégraphes, le service est assuré par les agents des télégraphes; pour les autres circuits, par le personnel de la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — ⁶⁾ Relevant de la Compagnie des Téléphones d'Egypte. — ⁷⁾ Non compris le nombre des conversations échangées sur les lignes de la Compagnie des Téléphones d'Egypte. L'unité de temps est de 3 minutes. — ⁸⁾ Sur les deux circuits exploités par l'Administration des Télégraphes. — ⁹⁾ Loyer des circuits cédés à la Compagnie des Téléphones d'Egypte et redevance des lignes téléphoniques privées installées par la Compagnie des Téléphones dans les provinces

Espagne. — ¹⁾ Service avec la France.

France. — ¹⁾ A savoir : 35 km. de câbles téléphoniques du réseau intérieur à 2 ou 4 conducteurs et 81 km. de câbles téléphoniques du réseau international à 2 ou 4 conducteurs. — ²⁾ A savoir : 75 km. de câbles téléphoniques du réseau intérieur et 283 km. de câbles téléphoniques du réseau international. — ³⁾ Personnel exclusivement affecté au service téléphonique. — ⁴⁾ Conversations urbaines et interurbaines gratuites, urbaines payantes et avis d'appel urbains. — ⁵⁾ Dont 288.773 messages interurbains. — ⁶⁾ Les dépenses téléphoniques étant fusionnées avec celles des services des postes et des télégraphes, ces chiffres ne peuvent être fournis

Grande-Bretagne et Irlande. — ¹⁾ Année financière du 1^{er} Avril 1913 au 31 Mars 1914. Ces données se rapportent exclusivement à la téléphonie exploitée par l'Etat. Il existe, en outre, deux autres réseaux, l'un appartenant à la communauté de Hull et l'autre aux Etats de Guernesey. — ²⁾ Sauf de rares exceptions, tous les abonnés sont desservis par des circuits métalliques. — ³⁾ Les services télégraphiques et téléphoniques étant réunis et les fils télégraphiques et téléphoniques suivant souvent les mêmes routes, il est impossible d'indiquer les données se rapportant exclusivement à la téléphonie. — ⁴⁾ Les lignes aériennes sont établies généralement de fil de bronze pesant 11 kg. par kilomètre. Pour des raisons de construction, on emploie exceptionnellement aussi du fil de bronze pesant 20 kg. par kilomètre ou du fil de cuivre dur pesant 28 ou 42 kg. par kilomètre. — ⁵⁾ Les câbles aériens et souterrains consistent en fil de cuivre pesant 2, 3 ou 6 kg. par kilomètre pour les lignes d'abonnés, suivant la distance de la station centrale, et en fil de cuivre pesant 3, 6 ou 11 kg. par kilomètre pour les raccordements ordinaires. On se sert de fil de plus grand poids pour les raccordements spéciaux à longue distance et pour les lignes interurbaines. — ⁶⁾ Dont 1858 km. sous-marin. La plupart des câbles souterrains desservant les abonnés de Londres contiennent de 400 à 600 conducteurs pesant 6 kg. par kilomètre, ou de 800 à 1600 conducteurs pesant 3 kg. par kilomètre, suivant la distance des districts de la station centrale. — ⁷⁾ Il y a, en outre, 1.242.483 kilomètres de fil simple de réserve (113.082 km. aériens, 1.128.810 km. souterrains et 591 km. sous-marins) disponibles aux deux services télégraphique et téléphonique (lignes urbaines et interurbaines) qui ne peuvent pas être indiqués séparément. — ⁸⁾ Non compris 252 circuits fantômes formés chacun de deux circuits métalliques ordinaires au moyen de transformateurs. — ⁹⁾ A savoir : 9 avec la France et 4 avec la Belgique. — ¹⁰⁾ Tous les circuits interurbains sont des circuits métalliques; la partie aérienne consiste en fil de cuivre dur pesant 28, 42, 56, 85, 113, 169 ou 225 kg. par kilomètre suivant la longueur du circuit; la partie souterraine consiste en fil de cuivre pesant 11 ou 20 kg. (chargé), 28, 42 ou 56 kg. par kilomètre, isolé

Statistique des communications téléphoniques, année 1913.

Observations

au papier et enveloppé dans du plomb. Les câbles sous-marins sont formés d'un toron de 4 conducteurs en cuivre, pesant chacun 73 kg. par mille nautique, et isolés avec de la gutta-percha pesant 91 kg. par mille nautique. — ¹¹⁾ Le personnel est en grande partie commun aux services postal, télégraphique et téléphonique. — ¹²⁾ Dont 227.000 ont été remis par exprès. — ¹³⁾ Ce chiffre comprend 246.840 conversations internationales, chaque conversation interurbaine compte pour une unité, indépendamment de sa durée. — ¹⁴⁾ Y compris les redevances des concessionnaires et les recettes des fils loués aux concessionnaires. — ¹⁵⁾ Y compris les recettes des conversations internationales. — ¹⁶⁾ Y compris 49.122.108 fr. de dépenses pour amortissement du capital et des intérêts.

Hongrie. — ¹⁾ A fils doubles. — ²⁾ Fils d'acier de 1,8 mm. de diamètre. — ³⁾ Fils aériens. — ⁴⁾ Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ⁵⁾ 20 fillers par conversation. — ⁶⁾ 10 fillers par télégramme. — ⁷⁾ Unité de temps : 3 ou 5 minutes. — ⁸⁾ Les postes, télégraphes et téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

Indes britanniques. — ¹⁾ Ces renseignements ne peuvent être donnés. — ²⁾ Le personnel est en partie commun aux services télégraphique et téléphonique. — ³⁾ Il n'y a pas de compte spécial pour le téléphone.

Indes néerlandaises. — ¹⁾ Fils simples et fils doubles. — ²⁾ Fils de bronze de 1,5 mm., fils d'acier de 2 et 3 mm. et fils de fer galvanisé de 4 mm. de diamètre. — ³⁾ Câbles de 14 à 224 conducteurs doubles de Felten & Guillaume de 0,8 mm. de diamètre avec isolation au papier et couverts d'un manteau de plomb de 2,5 à 3 mm.; armature en fils de fer galvanisé de section trapézoïdale de 2,5 mm. — ⁴⁾ Fils de bronze silicieux de 3,5 mm. et fils de fer galvanisé de 3 mm. — ⁵⁾ Les circuits interurbains sont construits par le service des télégraphes et exploités par celui des téléphones. — ⁶⁾ Un ingénieur appartient à la Direction centrale et est compris sous la rubrique IV a. — ⁷⁾ Trois classes de personnes. — ⁸⁾ Tous des indigènes, à titre permanent. Les ouvriers sont en grand nombre des indigènes et employés temporairement (coolis). — ⁹⁾ Dont 274 dames; le reste sont des indigènes et chinois — ¹⁰⁾ Ne peut pas être indiqué. — ¹¹⁾ L'unité de temps est de 3 minutes. — ¹²⁾ Il y a trois taxes mensuelles, soit de fr. 20, fr. 25 et fr. 30. La deuxième seulement dans quelques réseaux spécialement désignés par le Gouvernement. Les abonnés au delà d'un rayon de 3 km. (parfois 6 km.) paient une contribution supplémentaire dépendant de la distance. Un grand nombre de réseaux est encore soumis à un tarif spécial. — ¹³⁾ Huit compagnies, dont une seulement exploite une ligne interurbaine. — ¹⁴⁾ Fils de cuivre de 2,5 et 3 mm., fils d'acier n° 12 et fils de fer galvanisé de 2 et 3 mm. de diamètre. — ¹⁵⁾ Fils d'acier, fils de fer galvanisé et fils de cuivre. — ¹⁶⁾ Câbles de 28 à 84 conducteurs doubles avec isolation au papier (Felten & Guillaume). — ¹⁷⁾ Fils d'acier. — ¹⁸⁾ La plupart des ouvriers sont employés à titre permanent; ils sont payés soit au mois, soit à la journée; les traitements mensuels varient entre fr. 12 et fr. 75 et les salaires journaliers entre 85 cts. et fr. 2. — ¹⁹⁾ La plupart sont des hommes, à titre permanent; les traitements varient entre fr. 20 et fr. 70 par mois. — ²⁰⁾ Hommes, à titre permanent; les traitements varient de fr. 14 à fr. 70 par mois. — ²¹⁾ Pour renseignements de tarifs, voir la statistique téléphonique de l'année 1905. — ²²⁾ Vente de matériel rebuté et intérêt du capital de réserve. — ²³⁾ Non compris les dépenses de deux compagnies. — * A lire dans la statistique de l'année 1912: 26.190, au lieu de 21.480. — ** A lire dans la statistique de l'année 1912: 10.944, au lieu de 4710.

Islande. — ¹⁾ Les lignes et le personnel sont communs pour le trafic des télégraphes et des téléphones. — ²⁾ Ouvertes aussi à la correspondance télégraphique. — ³⁾ La réunion des services télégraphique et téléphonique ne permet pas d'établir les chiffres des dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

Japon, Chosen, Formose, Sakhalin japonais et Réseau japonais en Mandchourie. — ¹⁾ Année budgétaire du 1^{er} Avril 1913 au 31 Mars 1914. — ²⁾ Dont 901 sont des réseaux des zones spéciales. — ³⁾ Non compris 0,46 km. de câbles sous-marins. — ⁴⁾ Non compris 133 km. de câbles sous-marins. — ⁵⁾ Dont 68 circuits duplex, 128 circuits en communication simultanée des télégraphes et des téléphones et 376 circuits destinés à la fois aux télégraphes et aux téléphones. — ⁶⁾ La fusion des postes, des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les chiffres du personnel et des dépenses exclusivement afférents au service téléphonique. — ⁷⁾ Y compris le nombre des conversations échangées par les téléphones automatiques. La taxe d'une conversation de 5 minutes est fixée à fr. 0,125. — ⁸⁾ Fr. 0,125 pour une conversation. — ⁹⁾ Unité de conversation : 5 minutes. — ¹⁰⁾ Non compris le produit des conversations mentionnées sous V, c, d, e. Ce produit est compris dans la rubrique VII, B, a. — ¹¹⁾ A savoir : 28 à fil double et 5 à fil simple. — ¹²⁾ Fils de cuivre dur de 1,422 mm. de diamètre pesant 50 lbs. par mille, ou fils de fer de 2,184 mm. de diamètre pesant 100 lbs., ou bien fils de cuivre doux de 0,8128 mm. de diamètre. — ¹³⁾ Fils de cuivre doux de 0,9144 mm. de diamètre. — ¹⁴⁾ Fils de cuivre dur de 1,422 mm. de diamètre pesant 50 lbs.; fils de cuivre dur de 2,007 mm. de diamètre pesant 100 lbs.; fils de cuivre dur de 2,845 mm. de diamètre pesant 200 lbs.; fils de cuivre dur de 4,013 mm. de diamètre pesant 400 lbs.; fils de fer de 4,343 mm. de diamètre pesant 400 lbs. — ¹⁵⁾ On perçoit fr. 0,075 par télégramme. Tous ces télégrammes sont transmis par téléphone directement entre les abonnés et les bureaux télégraphiques. — ¹⁶⁾ En outre, 0,98 km. de câbles sous-marins. — ¹⁷⁾ En outre, 8 km. de câbles sous-marins. — ¹⁸⁾ Fils de fer pesant 100 et 200 lbs.; fils de cuivre dur pesant 50 et 100 lbs.; câbles sous plomb, isolés au papier, à 13, 25 et 50 paires de conducteurs; câbles isolés au caoutchouc, à 25, 50 et 100 paires de conducteurs. — ¹⁹⁾ Câbles sous plomb, isolés au papier, à 50, 100, 200, 300 et 400 paires de conducteurs. — ²⁰⁾ Dont 5 circuits duplex, 12 circuits en communication simultanée des télégraphes et des téléphones. — ²¹⁾ Fils de cuivre dur pesant 100, 200, 300 et 400 lbs.; fils

Statistique des communications téléphoniques, année 1913.

Observations

d'acier recouvert d'une couche de cuivre; fils de fer pesant 200 et 400 lbs.; câbles sous plomb, isolés au papier, à 50 paires de conducteurs.

Luxembourg. — ¹⁾ Les abonnés sont desservis par des fils doubles dans le réseau de Luxembourg et par des fils simples avec retour par la terre dans tous les autres réseaux. — ²⁾ Fils de bronze phosphoreux d'un diamètre de 1,5 mm. — ³⁾ a) Câbles souterrains isolés au papier et munis d'une gaine de plomb à 25, 50, 65, 75, 100, 110, 125, 150, 225, 250, 260 et 300 paires de conducteurs. b) Câbles de même nature munis, en outre, d'une armature de fils d'acier à 25, 50, 65, 75, 100, 110, 125, 150, 225, 250, 260 et 300 paires de conducteurs. c) Câbles sous plomb, isolés au caoutchouc à 35 et 25 paires de conducteurs. Les câbles contiennent des fils de cuivre de 0,8 et 1,5 mm. de diamètre à 98 % de conductibilité. — ⁴⁾ Fils aériens de bronze phosphoreux d'un diamètre de 2 (interurbains), de 3 et 4 mm. (internationaux). — ⁵⁾ La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas de faire une distinction pour le personnel exclusivement attaché au service téléphonique. — ⁶⁾ La taxe est fixée à 25 cts. pour la communication demandée par un non-abonné avec un abonné et à 50 cts. pour toute autre communication. — ⁷⁾ 10 cts. par télégramme. Les copies des télégrammes arrivés sont remises par voie postale. — ⁸⁾ Le Grand-Duché de Luxembourg a le système des abonnements forfaitaires. Le prix de l'abonnement annuel d'une station principale est fixé: a) pendant les cinq premières années à fr. 100; b) pendant les années suivantes à fr. 90. Si la station se trouve à plus de 1500 m. à vol d'oiseau de la station centrale, l'abonné doit payer en outre une taxe annuelle de fr. 3 pendant les dix premières années et de fr. 1,50 pendant les années suivantes pour chaque centaine de mètres de ligne supplémentaire. Celle-ci est à calculer sur l'étendue du chemin qui pourra, sans frais extraordinaires, être utilisé pour la construction de la ligne. Les abonnés dont les habitations sont situées sur le territoire même de la section de commune où se trouve établi le bureau central sont dispensés du paiement de la taxe supplémentaire, quelle que soit la distance qui les sépare du bureau. Cependant, s'il s'agit de maisons isolées situées à plus de 1500 m. de distance, la taxe supplémentaire est due. Le prix de l'abonnement annuel d'une station supplémentaire est fixé comme suit: a) pour une station supplémentaire, pendant les cinq premières années, à fr. 40; pendant les années suivantes, à fr. 30. Si la station supplémentaire se trouve à plus de 100 m. à vol d'oiseau de la station principale, l'abonné doit payer en outre une taxe annuelle de fr. 3 pendant les dix premières années et de fr. 1,50 pendant les années suivantes par centaine de mètres de ligne supplémentaire. La distance est à calculer sur l'étendue du chemin qui pourra, sans frais extraordinaires, être utilisé pour la construction de la ligne; b) pour une sonnerie supplémentaire, à fr. 5; c) pour un tableau commutateur, à fr. 2,50 par numéro. Toutes les taxes d'abonnement et les frais accessoires d'une station supplémentaire sont dus par le titulaire de la station principale. — ⁹⁾ Remboursement de frais de déplacement, vente de matériel, etc. — ¹⁰⁾ La réunion des services — postes, télégraphes et téléphones — ne permet pas d'indiquer le montant des dépenses pour le personnel. — ¹¹⁾ Entretien, extension et amélioration du réseau.

Norvège. — ¹⁾ Les indications relatives à l'exploitation par l'Etat se rapportent à l'année budgétaire du 1^{er} Juillet 1913 au 30 Juin 1914. — ²⁾ En partie des réseaux établis par l'Etat et en partie des réseaux privés acquis par l'Etat. Lignes aériennes: en partie fils simples, en partie fils doubles. Lignes souterraines: fils doubles. — ³⁾ Y compris 10 km. de lignes sous-marines. — ⁴⁾ Routes principales. — ⁵⁾ Fils de bronze de 1,25, 1,5 et 2 mm. et exceptionnellement fils de fer de 2 mm. — ⁶⁾ Dont 957 km. sous-marins. Les câbles souterrains sont au papier et à l'air, avec gaine de plomb, posés dans des conduits en ciment, de 100, 200 et 250 fils doubles. — ⁷⁾ Fils de cuivre dur de 2, 2,75, 3,3, 4 et 4,5 mm., et exceptionnellement fils de bronze silicieux de 2 mm. et de fer de 2, 3, 3,3, 4,5 et 5,3 mm. de diamètre. — ⁸⁾ Fils aériens. — ⁹⁾ Les fils téléphoniques des circuits interurbains sont placés sur les poteaux télégraphiques d'une longueur de lignes de 7740 km. — ¹⁰⁾ Dont 4 km. communs aux télégraphes et aux téléphones. — ¹¹⁾ Les câbles téléphoniques sont de la même construction que les câbles télégraphiques, à savoir: avec isolation de gutta-percha et revêtus d'une armature en fil de fer rond. — ¹²⁾ La longueur des circuits métalliques est comptée pour le double de celle de la ligne elle-même. — ¹³⁾ Dont 681 sont aussi des bureaux télégraphiques. — ¹⁴⁾ Les stations centrales servent aussi de cabines publiques. 1476 cabines publiques sont en même temps des bureaux d'expédition de télégrammes (179 avec des appareils télégraphiques). — ¹⁵⁾ La direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. Le personnel est pour la plupart commun aux services télégraphique et téléphonique interurbain. Les données sous ce titre sont exclusivement afférentes au service téléphonique urbain. Tous les ouvriers sont à titre permanent. Les téléphonistes sont des dames. — ¹⁶⁾ La taxe normale d'une conversation est fixée à 10 öre (à peu près 14 centimes). — ¹⁷⁾ Abonnement annuel spécial pour la transmission des télégrammes par le téléphone: jusqu'au nombre de 200 télégrammes, 10 öre par télégramme, et pour chaque télégramme en sus, 5 öre; au minimum 10 kroner (fr. 14) par an, 5 kroner (fr. 7) par semestre, 2,50 kroner (fr. 3,50) par trimestre. Sans abonnement spécial, la transmission des télégrammes par le téléphone coûte 20 öre (fr. 0,27) par télégramme. Un télégramme contenant jusqu'à 20 mots taxés est compté pour un télégramme simple et l'excédent jusqu'à 10 mots taxés pour un demi-télégramme, en arrondissant le montant en plus jusqu'au nombre d'öre le plus proche divisible par 5. La transmission des télégrammes arrivés est gratuite pour les abonnés, pourvu que la copie du télégramme puisse être remise à la convenance du bureau télégraphique. — ¹⁸⁾ Conversations proprement dites et non des périodes. Unité de temps: 3 minutes. — ¹⁹⁾ La réunion des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'établir les recettes et les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique. — ²⁰⁾ Année astronomique de 1913. — ²¹⁾ Y compris 12 km. de câbles sous-marins. — ²²⁾ Non compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation.

Statistique des communications téléphoniques, année 1913.

Observations

²³⁾ Y compris 347 km. de fils sous-marins. — ²⁴⁾ Aucun relevé n'en a été fait. — ²⁵⁾ Y compris les lignes de communication entre les stations centrales, soumises soit à des taxes d'abonnement, soit à des taxes de conversation. — ²⁶⁾ Unité de temps : généralement 5 minutes. — ²⁷⁾ Y compris les recettes diverses de conversations interurbaines. — ²⁸⁾ A savoir : 811.870 fr. de frais d'entretien et 1.054.661 fr. de frais d'établissement.

Nouvelle-Zélande. — ¹⁾ Les indications se rapportent à la période du 1^{er} avril 1913 au 31 mars 1914. — ²⁾ La plupart sont des circuits métalliques. — ³⁾ Y compris les fils télégraphiques. — ⁴⁾ A savoir : 181 à titre permanent et 436 à titre temporaire. — ⁵⁾ A savoir : 493 du sexe féminin et 312 du sexe masculin. — ⁶⁾ Aucun relevé n'en a été fait.

Pays-Bas. — ¹⁾ Fils de cuivre dur de 1,5 2, 2,5 et 3 mm. de diamètre. — ²⁾ Fils de cuivre dur de 1,5 2, 3, 4, 4,5 et 5 mm. de diamètre. — ³⁾ Pour les lignes souterraines on emploie des câbles téléphoniques d'un minimum de 1 et d'un maximum de 250 conducteurs doubles avec isolation au papier et à l'air. Ces câbles sont revêtus d'une double armature de plomb et de fer galvanisé. — ⁴⁾ Pour les lignes sous-fluviales on emploie des câbles avec des conducteurs isolés avec de la gutta-percha. — ⁵⁾ Ces stations sont établies dans les bureaux télégraphiques de l'Etat. — ⁶⁾ Dans chaque bureau téléphonique de l'Etat il y a au moins une cabine publique. — ⁷⁾ Tous les postes d'abonnés (à double fil) des réseaux urbains sont en communication avec les circuits interurbains. Ce nombre contient 5333 personnes disposant d'un raccordement direct avec les bureaux interurbains de l'Etat. — ⁸⁾ La direction centrale est confondue avec celle des postes et des télégraphes. La direction des bureaux téléphoniques de l'Etat est confondue avec celle des bureaux télégraphiques. Les ingénieurs, les chefs d'équipe, les monteurs, les ouvriers et les facteurs sont communs aux deux services. — ⁹⁾ Dames. Les fonctionnaires et employés qui ne s'occupent pas exclusivement du téléphone sont compris dans le personnel des télégraphes. — ¹⁰⁾ Les personnes qui disposent d'un raccordement avec les bureaux interurbains de l'Etat dans les villes où un réseau urbain n'existe pas, peuvent parler entre elles et peuvent transmettre leurs télégrammes par téléphone. — ¹¹⁾ Conversations simples, c'est-à-dire d'une durée de 3 minutes ou moins. Ce chiffre se décompose comme suit : 6.546.399 conversations interurbaines internes et 796.173 internationales — ¹²⁾ Y compris : Pour l'emploi d'un relèvement direct à un bureau téléphonique 300.003 fr.; amendes infligées au personnel 29 fr.; retenues versées par les téléphonistes 11.677 fr. — ¹³⁾ A savoir : Pour l'emploi d'un circuit interurbain par des particuliers 37.740 fr.; produit de vente du guide téléphonique officiel 44.225 fr. — ¹⁴⁾ A savoir : 2.937.192 fr. de frais d'établissement et 834.860 fr. de frais d'entretien. — ¹⁵⁾ Les municipalités, les compagnies et les personnes privées ont toutes, pour l'installation et l'exploitation des réseaux urbains, une concession de l'Etat pour une surface limitée par un cercle tiré avec un rayon de 5 km. d'un centre, indiqué par le Gouvernement pour chaque cas. — ¹⁶⁾ Ce nombre est partiellement taxé. — ¹⁷⁾ Dans ces chiffres ne sont pas comprises les données concernant les réseaux exploités par la „Nederlandsche Bell-Telefoon Maatschappij“ et par la „Goudsche Telephon Maatschappij“. Dans la plupart des réseaux urbains, tous les abonnés sont desservis par des fils doubles. Seulement dans 5 réseaux les postes des abonnés sont reliés en partie par fils doubles et en partie par fils simples.

Roumanie. — ¹⁾ Les réseaux urbains sont établis dans les villes suivantes : Bucarest, Braila, Constantza, Craiova, Galatz, Iassi et Ploesti. — ²⁾ 10.320 km. fil de bronze silicieux de 1,5 mm.; 640 km. fil de bronze de 3 mm.; 859 km. fil d'acier de 2 mm. et 21 km. fil de cuivre dur de 2,5 mm. Câbles téléphoniques employés pour les lignes souterraines des réseaux urbains, sont isolés au papier et à l'air sec, munis d'une gaine de plomb. — ³⁾ 254 circuits appartenant à l'Etat, 3491 circuits appartenant aux départements, 3584 circuits particuliers qui sont reliés à des postes téléphoniques publics, 605 circuits privés (installations faites par des particuliers et sur leurs propriétés) et 32 circuits pour la téléphonie par divers systèmes. — ⁴⁾ A savoir : 1 avec l'Autriche, 1 avec la Bulgarie et 3 avec la Hongrie. — ⁵⁾ 5774 km. appartenant à l'Etat, 24.086 km. aux départements, 6042 km. aux particuliers, 1763 km. privés et 1317 km. servant à la téléphonie par divers systèmes. — ⁶⁾ 26.208 km. de fil appartenant à l'Etat, à savoir : 10.806 km. de 1,5, 2, 3 et 4 mm. de fil de bronze, 2843 km. de fil d'acier et 12.559 km. de 4 et 5 mm. de fil de fer; 26.695 km. aux départements; à savoir : 25.992 km. de fil d'acier de 2 mm. et 703 km. de fil de fer de 3 et 4 mm.; 15.317 km. aux particuliers, à savoir : 14.267 km. de fil d'acier de 2 mm. et 1050 km. de fil de fer de 3 et 4 mm.; 1943 km. de fil particuliers privés et 2996 km. servant à la téléphonie par les divers systèmes. — ⁷⁾ 384 de l'Etat et 624 départementales. — ⁸⁾ 10.341 de l'Etat, 3538 départementales, 3476 particuliers et 621 privés. — ⁹⁾ Dans la Direction générale des Postes et des Télégraphes, la Division d'exploitation télégraphique et téléphonique est chargée de diriger l'exploitation téléphonique. En outre, le personnel afférent au service télégraphique assure aussi le service téléphonique de stations et postes téléphoniques de l'Administration gouvernementale. Dans les centrales et les postes départementales, le service est effectué par les employés des Administrations départementales (les secrétaires communaux). — ¹⁰⁾ Y compris le nombre des télégrammes téléphonés dans les réseaux interurbains. Dans les réseaux urbains et dans les localités qui ne sont pas pourvues de bureaux télégraphiques, l'Administration autorise le service de phonogrammes. — ¹¹⁾ A savoir : 1.413.565 conversations interurbaines internes et 30.662 internationales. — ¹²⁾ Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Journal télégraphique* N° 7 du 25 Juillet 1903, page 164. Les taxes des conversations interurbaines sont confondues avec celles des conversations urbaines.

Russie. — ¹⁾ Y compris les lignes sous-marines. — ²⁾ Y compris les câbles sous-marins et aériens. — ³⁾ Ces données se rapportent aux communications interurbaines Pétrograd-Moscou, Varsovie-Lodz, Moscou-Charkow, Odessa-Kherson, Simféropol-Sebastopol, Simféropol-Ialta, Toula-Orel-Koursk, Rostow-Taganrog, Tiflis-Bakou, Koursk-Charkow, Odessa-Kourissovo,

Statistique des communications téléphoniques, année 1913.

Observations

Pétrograd-Oust-Narowa, etc. — ⁴⁾ Le décompte statistique de la quantité annuelle des conversations téléphoniques n'a pas été établi, pour la raison que chaque abonné est tenu de payer, pour l'usage qu'il fait du réseau téléphonique urbain, une année d'avance, sans qu'il soit possible de déterminer, même approximativement, le nombre effectif des conversations qui auront lieu. — ⁵⁾ Il n'y a pas de renseignements sur les recettes et les dépenses des réseaux exploités par des particuliers.

Suède. — ¹⁾ Tous les réseaux sont à double fil. — ²⁾ Les données manquent sur ce point. — ³⁾ A savoir: 175.169 km. à fil double et 1704 km. à fil simple. Les circuits de réserve n'y sont pas compris. On se sert, pour les circuits des abonnés, de fil de bronze de 1 mm. et, dans les campagnes, de fil de fer de 3 mm. Dans les grands réseaux urbains, les circuits d'abonnés sont réunis en câbles, passant sous les rues dans des conduits en ciment; et dans un certain nombre d'autres réseaux, on se sert, pour les circuits d'abonnés, de câbles aériens. Les câbles de rues sont des câbles isolés au moyen de papier, sous gaine de plomb, de 100, 150, 200, 250, 300 ou 500 fils doubles; les câbles aériens sont du même type et contiennent 5, 10, 20, 25, 30, 50 ou 100 fils doubles. Dans certains cas, où l'on ne fait pas emploi de conduits en ciment, les câbles sont posés directement dans le sol, et l'on se sert à cet effet de câbles sous plomb armés, de 100, 150, 200, 250 ou 300 fils doubles. — ⁴⁾ Les 18 circuits à fil simple et 2597 des circuits à fil double constituent des communications dits suburbaines (d'une longueur variant de 1,5 à 220 km.) Il y a, en outre, 251 circuits fantômes. — ⁵⁾ Longueur totale 2637 km., dont 2556 km. de circuits aériens, 38 km. de câbles sous-marins et 43 km. de câbles souterrains. — ⁶⁾ Dont 8343 km. communs aux deux services télégraphique et téléphonique. Les câbles souterrains employés pour les circuits interurbains sont des câbles sous plomb armés, contenant des groupes de 4 conducteurs enroulés en hélice; on a des câbles de 4, 7, 14, 19 et 27 groupes de l'espèce. — ⁷⁾ Dont 29 967 km. de circuits pupinisés, à savoir 10.618 km. de fil nu et 19.349 km. sous câble. — ⁸⁾ Dont 151 stations principales et 2008 stations secondaires. — ⁹⁾ Non compris 1663 postes à l'usage du public, installés chez des abonnés (voir III c.). — ¹⁰⁾ Y compris 1663 postes à l'usage du public, installés chez des abonnés (voir III b.). — ¹¹⁾ Tout le personnel de la Direction centrale est commun aux services télégraphique et téléphonique, à l'exception de 4 dames employées, affectées à la rédaction de la liste des abonnés téléphoniques. — ¹²⁾ Tout ce personnel est commun aux deux services télégraphique et téléphonique. — ¹³⁾ Dont 2635, la totalité appartenant au sexe féminin, dans les stations centrales et 2021, appartenant pour la plus grande partie au sexe féminin, dans les stations secondaires. — ¹⁴⁾ La totalité du personnel employé en 1913 par l'Administration des télégraphes pour les services téléphonique et télégraphique s'est élevée à environ 8523 personnes, dont environ 5550 appartenant au sexe féminin. — ¹⁵⁾ Chiffre approximatif. — ¹⁶⁾ Ces services n'existent plus en Suède, mais le public a le droit, moyennant le paiement d'une taxe spéciale de 25 öre (35 cts.), de demander qu'une personne non abonnée soit appelée à venir à un poste public pour conversation. — ¹⁷⁾ La remise et le dépôt des télégrammes par la voie téléphonique sont gratuits. Le télégramme arrivé est porté à domicile par le facteur dans le courant de la journée. — ¹⁸⁾ Conversations proprement dites, et non des périodes. Unité de temps: 3 minutes. — ¹⁹⁾ Il n'existe pas de statistique spéciale pour le produit des conversations mentionnées sous V, b, c et d. — ²⁰⁾ Les dépenses communes d'exploitation pour les télégraphes et les téléphones se sont élevées à 16.757.726 fr., se répartissant ainsi qu'il suit: salaires 9.657.224 fr., pensions 511.613 fr., dépenses générales 1.596.393 fr., frais d'entretien des réseaux 4.600.017 fr. et entretien, chauffage, etc., des immeubles 392.479 fr. — ²¹⁾ L'un de ces réseaux, savoir celui de l'*Aktiebolaget Stockholmstelefon* (Société anonyme des téléphones de Stockholm), est à deux fils, les deux autres, situés à la campagne, sont à fil simple. — ²²⁾ La plus grande partie à fil simple; deux réseaux dans des villes. — ²³⁾ Y compris les circuits interurbains. — ²⁴⁾ Voir I c. — ²⁵⁾ Les données manquent sur ces points.

Suisse. — ¹⁾ A la fin de 1913, il y avait: 74.170 = 92,7 % de circuits d'abonnés à double fil, 5743 = 7,2 % de circuits d'abonnés à simple fil avec retour par la terre, et 54 = 0,1 % de circuits d'abonnés à simple fil avec conduite de retour métallique commune. — ²⁾ Dont 3395 km. de lignes aériennes et 386 km. de lignes souterraines qui comprennent aussi des fils du réseau télégraphique. — ³⁾ Fil de bronze de 1,5, 2 et 3 mm. — ⁴⁾ Câbles à isolation de papier, sous plomb, de 10, 20, 40, 60, 80, 100, 120, 140, 160, 180 et 200 conducteurs doubles. Diamètre du fil de cuivre: 0,8 mm. Dans les centres des grands réseaux, ces câbles sont introduits en partie dans des tuyaux en fonte; mais la plus grande partie des câbles sont posés dans des fers zorès. Les câbles destinés à être introduits dans des tuyaux sont munis d'une armature en fil de fer plat. — ⁵⁾ Fils de bronze de 3 et 4 mm. Pour les sections souterraines: Câbles à isolation de papier, sous plomb, de 7, 14 et 28 conducteurs doubles. Diamètre du fil de cuivre: 1,8 mm. — ⁶⁾ La plupart de ces circuits sont établis par voie complètement aérienne (en fil de bronze de 3, 4 et 5 mm.); un certain nombre comprend aussi des sections souterraines (conducteurs de cuivre de 1,8 mm.) et des sections sous-lacustres (conducteurs de cuivre de 7 × 0,57 mm.). — ⁷⁾ Il existait, en outre, à la fin de 1913, 96 circuits intérieurs et un circuit international exploités en duplex, dont chacun avait été établi par la combinaison de deux circuits de base. — ⁸⁾ La longueur des lignes interurbaines est comprise dans les chiffres indiqués sous rubrique I, b (réseaux urbains). — ⁹⁾ Le chiffre total représente une longueur de fils (les lacets comptés à double) de 65.100 km. — ¹⁰⁾ Dont 342 stations centrales intermédiaires. — ¹¹⁾ Y compris 922 stations communales, mais non compris un certain nombre de stations d'abonnés autorisées au service public. — ¹²⁾ La Direction centrale des téléphones est confondue avec celle des télégraphes. — ¹³⁾ En outre 50 fonctionnaires du télégraphe surveillant aussi le service téléphonique. — Du total de 1234 ouvriers (chefs d'équipe, monteurs et ouvriers de lignes), 398 sont employés à titre définitif avec un traitement annuel de fr. 1400 à 4300. Les autres ouvriers sont payés à raison de fr. 440 à fr. 10 par jour. — ¹⁴⁾ Non compris 387 téléphonistes des stations centrales de 3^{me} classe, 342 des stations intermédiaires et 306 téléphonistes auxiliaires.

Statistique des communications téléphoniques, année 1913.

Observations

— ¹⁶⁾ Pour la remise téléphonique et la réception d'un télégramme par l'entremise de la station centrale, il est perçu 10 centimes; après transmission par téléphone, les télégrammes arrivants sont remis à l'abonné par le facteur à l'intérieur du rayon gratuit et par la poste au delà de celui-ci. — ¹⁷⁾ Y compris 462.049 conversations internationales partantes. — ¹⁸⁾ Pour renseignements concernant les tarifs, voir *Tarifs téléphoniques*, édition 1905, pages 305 à 332. — ¹⁹⁾ Les recettes (surtaxes) pour les télégrammes téléphonés et pour les phonogrammes (64.164 fr.) sont contenues dans le produit des télégrammes. — ²⁰⁾ Remboursements pour construction de lignes, transfert de lignes et de stations; vente de matériel. (Y compris l'augmentation de l'inventaire de 2.037.911 fr.) — ²¹⁾ Y compris 555.826 fr. pour conversations internationales. — ²²⁾ Contributions des communes et des particuliers. — ²³⁾ Dont 6.741.795 fr. en 1913. — ²⁴⁾ Y compris 1.446.685 fr. d'intérêts du compte de construction et de l'inventaire, ainsi que 3.022.569 fr. (15 %) pour amortissement ordinaire et fr. 1.108.852 (solde actif de l'année 1913) pour amortissement extraordinaire du compte de construction.

Tunisie. — ¹⁾ Fil de bronze de $\frac{11}{10}$ et $\frac{15}{10}$ mm. — ²⁾ 5 fils télégraphiques sont utilisés alternativement au télégraphe et au téléphone. — ³⁾ Fils de cuivre de 2, 2,5, 3 et 4 mm. et fils de fer de 3 et 4 mm. de diamètre. — ⁴⁾ Sur les mêmes appuis ou compris dans les mêmes câbles que les lignes télégraphiques. — ⁵⁾ Le service téléphonique étant réuni à celui des postes et des télégraphes, il n'est pas possible de fournir ces renseignements. — ⁶⁾ Surtaxe de fr. 0.05 par télégramme téléphoné soit au départ, soit à l'arrivée. — ⁷⁾ Les abonnements sont de deux sortes: *a)* forfaitaire à tarif gradué: 40 fr. par an; *b)* conversations taxées: 40 fr. par an (cet abonnement n'est pas admis dans les réseaux de Tunis, Sousse et Sfax). Les postes et les lignes dans le rayon de 2000 mètres sont établis moyennant une contribution forfaitaire de 150 fr. payable en trois annuités. Dans les réseaux de Tunis, Sousse et Sfax, cette contribution peut être remplacée par une taxe additionnelle fixe de 20 fr. par an, exigible pendant toute la durée de l'abonnement. Au delà du rayon de 2000 mètres: 20 fr. par hectomètre de ligne. Taxes des communications par unité de 3 minutes: *Urbaines*: *a)* régime forfaitaire gradué: 10 fr. par 200 communications urbaines ou suburbaines (les suburbaines étant comptées comme deux urbaines) jusqu'à 2400 par an et 5 fr. par 200 communications au-dessus; *b)* régime à conversations taxées: 10 centimes par unité. *Suburbaines*: régime à conversations taxées: 20 centimes par unité. *Interurbaines*: 20, 30, 40, 50, 75 centimes et 1 fr., suivant les distances. — ⁸⁾ Droits d'usage sur les lignes supplémentaires.

